

**UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU**

**Faculté des Sciences Economiques,  
Commerciales et des Sciences de Gestion**

**Département Sciences Gestion**



# Mémoire



**En vue de l'obtention du diplôme de Master**

**En Sciences Financière et Comptabilité**

**Spécialité : Finance et Banque**

## *Thème*

*Le leasing industriel : un nouveau moyen  
d'aide au développement des PME cas de  
financement d'un projet au niveau de la  
direction régionale BADR n°015 Tizi-Ouzou*

**Membres du jury :**

**Président : M. SAM Hocine, MCB, UMMTO**

**Rapporteur : M. MALEK Nadir, MAA, UMMTO**

**Examineur : HABBAS Boubekour, MAA, UMMTO**

**Réalisé par :**

**M<sup>elle</sup> LAKEHAL Lynda**

**M<sup>elle</sup> MAHIOUT Kamelia**

*Année universitaire : 2020/2021*

## **REMERCIEMENT**

*Nous remercions dieu pour nous avoir donné la force, le courage et la volonté afin d'accomplir ce mémoire.*

*Nous tenons aussi à exprimer notre remerciements les plus vifs à notre encadreur monsieur **MALEK Nadir** pour avoir accepté de diriger ce travail de recherche et pour l'aide et le temps qu'il a bien voulu nous consacrer et pour tous ces conseils.*

*Notre encadreur de stage monsieur **AMOUKRANE** qui nous a guidés avec ses conseils tous au long de notre période de stage.*

*Nous plus vifs remerciements vont également à tous les employés de la direction **BADR** de Tizi-Ouzou pour leur accueil et les facilités accordées durant notre stage pratique.*

*Nous remerciements s'adressent également aux membres de jury qui ont accepté de lire et évaluer ce mémoire.*

*Nos sincères remerciements vont à notre chef de spécialité, madame **AMIAR Lila** pour son aide et ses précieux conseils.*

*Nos remerciements s'adressent également à tous nos enseignants de la faculté des sciences économiques, de gestion et des sciences commerciales de l'**UMMTO** qui ont assuré notre formation durant le cursus universitaire.*

*Enfin, nous remercions toute personne ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

# Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à :

**Ma mère :**

*La lumière de ma vie, quoi que je fasse ou je dise, je ne saurai point te remercier comme il se doit, pour sa patience, son soutien et son encouragement durant mon parcours scolaire.*

**Mon père :**

*Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposé pour assurer mon bien être et mon éducation.*

*Mon frère unique : M'hand*

*Mes chères sœurs : Sara et Karima*

*Mon fiancé Farid et ma belle famille*

*Ma famille, mes proches et mes amis*

*Mon binôme Kamelia et sa famille*

**LYNDA**

## DÉDICACES

JE DÉDIE CE MODESTE TRAVAIL À :

*Mes chères parents « KAMEL & HASSIBA » qu'on sacrifie avec tous les moyens pour que je puisse arriver à ce stad ; leurs amour, confiance, encouragement durant tout mon parcours d'étude a enfin donner son fruit et j'ai pu les rendre fières de moi.*

*Mes chères sœurs : Wassila, Katia & Imane.*

*Mon adorable petite nièce : Maria.*

*Ma famille, mes proches & mes amis.*

*Mon binôme Lynda et sa famille.*

*KAMELIA*

## La liste des abréviations

AGM : Algerian Group of Mechanics
ALC : Arab Leasing Corporation
ALE : Agences Locale d'Exploitation
ANDI : Agence Nationale de Développement des Investissements
ANGEM : Agence nationale de gestion du microcrédit
ANSEJ : Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes
BADR : Banque d'Agriculture et de Développement Rural
BFR : Besoin de Fonds de Roulement
BNP : British National Party
BTP : Bâtiment et Travaux Public
CA : Chiffre D'Affaire
CAF : Capacité d'Autofinancement
CCT : Crédit à Court Terme
CGCI : Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements
CLT : Crédit à Lang Terme
CMLT : Crédit à Moyen et à Long Terme
CMT : Crédit à Moyen Terme
CNAC : La Caisse Nationale d'Assurance Chômage
CNAS : Caisse Nationale des Assurances Sociales
CNI : Commission Nationale des Investissements
CV : Cheval- Vapeur
DA : Dinars Algérien
FNI : Le Fonds National d'Investissement
FNT : Les Flux Nettes de Trésoreries
FP : Fond Propre
FR : Fond de Roulement
GE : Grande Entreprise
GRE : Groupe Régional d'Exploitation
Group ABG : Amouri Build Group
HT: Hors Taxes

IP: Indices de Profitabilités
LBO : Leverged Buy Out
MDA : Million de Dinars Algérien
ME: Moyenne Entreprise
MLA: Maghreb Leasing Algérien
ONS : Office Nationale des statistiques
PE : Petite Entreprise
PIB : Produit intérieur brut
PMA-T : Production de Matériels Agricole -Trading
PME : Petite Moyenne Entreprise
PMI : Petite Moyenne Industrie
SALEM : la Société Algérienne de Leasing Mobilier
SARL : Société A Responsabilité Limitée
SGA : Société Générale Algérie
SNC : Société Non Collectif
SNL : Société National du Leasing
SPA : Société Par Action
SRH : Société de Refinancement Hypothécaire
SWIFT : la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
TAP : Taxe sur Activité Professionnel
TN : Trésorerie nette
TPE : Très Petite Entreprise
TTC : Toute Taxe Comprise
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
VA: Valeur Ajoutée
VAN : Valeur Actuelle Nette

# **SOMMAIRE**

**Introduction générale**

**Chapitre 1 : Le financement de PME en Algérie**

**Section 1 :** aperçu historique et les notions de base sur des PME en Algérie

**Section 2 :** le développement des PME en Algérie

**Section 3 :** les modes de financement utilisé par les PME en Algérie

**Chapitre 2 : Leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

**Section 1 :** origine et notions de base de leasing en Algérie

**Section 2 :** typologies et les caractéristiques de leasing

**Section 3 :** le rôle de leasing dans le financement des PME

**Chapitre 3 : Le financement des PME par leasing cas de la BADR**

**Section 1 :** historique de la BADR

**Section 2 :** la structure et les missions de la BADR

**Section 3 :** étude d'un cas au niveau de la direction régionale BADR n°015

**Conclusion générale**

**Bibliographie**



# INTRODUCTION GÉNÉRALE



### Introduction générale

Depuis la fin des années 1980, il est compris que le gouvernement Algériens n'est plus en mesure d'assurer complètement l'approvisionnement et insuffisant pour répondre aux besoins économiques et sociaux, et cette situation aggravées par la chute des cours du pétrole en 1986, ont généré la crise économique des années 80 ; pour cela l'Algérie a connu plusieurs changements importants dans son économie en raison du passage d'une économie administrée à une économie de marché, par le recours au secteur privé et l'adaptation de code des investissement des PME en 1993, qui se veut être la pierre angulaire de la violenter d'ouverture de l'économie et d'une nouvelle politique de promotion de l'investissement, puis ce soutien s'est avec la lois d'orientation et promotion de l'investissement des PME de 2001 qui a mis l'égalité entre l'investissement publics et privés.

Actuellement les PME occupent une place importante dans l'économie Algérien, elles sont placées au second rang derrière les grandes entreprises publiques qui engluent presque la totalité des budgets des plans et des programmes de développement, ce type d'entreprise a un impact positif sur la santé économique et financière dont la création d'emploi, de richesse, la génération de la valeur ajoutée, la contribution à l'exploitation et à la participation au PIB, ainsi que son rôle de développement régional et la stabilisation des populations locales.

Le gouvernement Algérien accompagne les entreprises de petites dimensions, leur réalisation de secteur des PME sur le terrain avec deux formes de soutien et des multiples moyens pour son développement et sa promotion. En effet les PME appartiennent généralement au secteur privé ; leurs fonds sont propriétés d'une famille, d'une seule personne ou d'un groupe d'individus, leurs soucis de gardes le contrôle d'entreprise et aussi éviter les risques et faire face aux besoins de financement, ce dernier souvent important que la capacité d'autofinancement et le recours à d'autres moyens externes. Pour les chercheurs économiques, le problème de financement des PME est perçu comme étant similaire à celui des grandes entreprises, pour faire face à leurs besoins de financement liés à l'innovation, à l'exploitation et à l'investissement qui ne cessent d'augmenter. L'insuffisance des capitaux propres des PME, se manifeste lors de la réalisation des événements importants dans leur vie. Les ressources d'autofinancement parfois ne leur permettent pas de couvrir ces besoins financiers, et d'autre part les associés sont incapables d'apporter les fonds nécessaires, il est évident d'appeler l'extérieur tel que le secteur bancaire, le marché financier et d'autres moyens de financement.

## Introduction générale

---

Les PME disposent de deux sources de financement, en premier lieu elles utilisent ces ressources internes telles que le capital social et lorsque leur situation est insuffisante, elles font appel à des sources externes telles que les emprunts et crédits bancaires, essentiellement le crédit-bail (leasing) est destiné généralement aux entreprises petites et moyennes.

Le crédit-bail est un moyen de financement par laquelle une banque ou une société acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à des entreprises ; c'est une technique d'origine nord-américain remonte aux années 50, apparue en France au début des années 60.

En Algérie, le crédit-bail fait une timide apparition en 1991 à cause de l'absence d'un dispositif réglementaire, fiscal et comptable approprié, selon la loi n°90/10 de 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit consacré par l'article 112, une nouvelle publication par la création d'une société de leasing international « Algerian Saoudi Leasing » (ASL) entre deux banques, la banque extérieur d'Algérie, le groupe DALLAH AL BARAKA, et en 1997 création d'une société spécialisé en crédit-bail domestique, il s'agit de la Société Algérienne Leasing Mobilier (SALEM). Pour que l'Algérie s'affirme comme un pays émergent dans le cadre de modernisation économique, à la chose de moderniser le secteur financier et la promotion des PME comme un vecteur de croissance et développement économique, ce qui favorise le leasing comme une solution de financement des PME.

### Raison de choix du sujet

Le thème choisi est en étroite relation avec notre spécialité du master (Finance et Banque) soit le financement et développement des PME par le crédit-bail ou leasing. De plus que durant ces dernières années, le crédit-bail est devenu un objectif qui s'inscrit dans le cadre dans la politique du gouvernement Algérien qui veut développer comme un autre mode de financement des investissements, s'est fait suit à :

- ✓ L'importance du crédit-bail dans le financement des PME.
- ✓ Malgré l'importance du leasing, il reste toujours méconnu par les investisseurs ou les agriculteurs algériens.
- ✓ Le développement des PME a un impact majeur sur la relance économique Algérienne.

En plus des préoccupations principales de ce thème, nous souhaitons par ce travail contribuer à une meilleure connaissance de financement des PME par leasing en Algérie.

### Objectifs et problématique

Le but recherché par ce travail c'est de faire une étude de rôle et importance de leasing dans le développement des PME et la réalité pratique de crédit-bail en Algérie au niveau de la Banque Agriculture et de Développement Rurale.

Et pour bien comprendre ce contexte on a choisi de poser cette problématique qu'est comme suite :

#### ❖ **Crédit-bail est-il un moyen privilégié pour le financement et développement des PME en Algérie ?**

Par ailleurs de cette interrogation découle d'autres questions secondaires :

- ✓ Quelles sont les sources de financement des entreprises petites et moyennes ?
- ✓ Comment les PME évaluent-elles en Algérie ?
- ✓ Qu'est-ce qu'un crédit-bail ? et quels sont ses différentes typologies ?
- ✓ Quel est le rôle de leasing dans le développement des PME ?
- ✓ Quel est la réalité du crédit-bail en Algérie ?

### Les hypothèses

H1 : Le financement bancaire est un outil indispensable pour la création ou l'extension des PME.

H2 : Leasing est une solution la plus utilisé pour le financement des besoins des PME.

H3 : crédit-bail est une clé de la croissance des PME en Algérie.

### La méthodologie de travail

Pour mener à bien cette étude, et répondre aux questions ; deux sources de données sont utilisées : les sources documentaires et une étude de terrain passant par un stage pratique.

La source documentaire nous ont permis d'obtenir les informations nécessaires, sur les études relatives au crédit-bail et le financement, le développement des PME.

Ces sources sont constituées des différentes informations recueillies dans les ouvrages, les revues, les notes de cours, les articles, mémoires et les thèses, internet...etc.

## **Introduction générale**

---

Une étude de terrain effectuée en sein de la BADR agence n°580, nous a permis de recueillir des informations sur les crédits accordés et plus particulièrement sur les crédits bail, objet de notre étude.

Nous nous sommes entretenues avec le responsable des crédits de la direction régionale BADR N°015 de Tizi-Ouzou, afin de récolter un maximum d'informations et des différentes données sur la réalité du terrain et tout ce qui concerne ce crédit-là.

### **La structure de travail**

Afin d'apporter des réponses à nos interrogations, nous avons scindé notre travail en trois chapitres ; le premier chapitre est composé de trois sections, dont traite l'historique des PME en Algérie, puis leurs développements, enfin, les modes de financement utilisés par les PME Algériennes. Le deuxième chapitre portera sur le leasing et ses notions de bases, ensuite ses typologies et ses caractéristiques, et en dernier le rôle de leasing dans le financement des PME. En termine notre travail avec un cas pratique qui explique le financement des petits investisseurs par le leasing de la banque d'agriculture et de développement rurale (BADR), à savoir son historique, sa structure et ses missions et étude d'un cas de financement, procédure de traitement des dossiers des clients dans la banque.



**CHAPITRE 1 : LE  
FINANCEMENT DES PME EN  
ALGÉRIE**

# **Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie**

---

## **Introduction du chapitre 1**

Les PME jouent un rôle fondamental dans le processus du développement socio-économique d'un pays. Elles sont au centre des politiques industrielles des états sociaux afin de préserver et de développer l'emploi.

En Algérie, une nouvelle phase débute à partir des années 90, celle de transition vers une économie de marché.

La loi d'orientation et de promotion des PME en 2001, elle considère PME comme toute entreprise qui emploient moins de 250 salariés, dont le chiffre d'affaire n'excède pas 2 milliards de DA, ou dont le totale du bilan annuel n'excède pas 500 millions de DA, et qui n'est pas détenue à plus de 25% par une ou plusieurs entreprises ne répondant pas à la définition des PME.

En tenant d'étudier le mécanisme des PME algériennes et leurs sources de financement, nous allons essayer d'apporter des réponses à la question suivante :

Comment peut ont analysé la situation actuelle et le développement des PME en Algérie ?

Afin d'étudier l'ensemble des dimensions de cette problématique, et pour bien comprendre le financement des PME et leurs développements, nous allons essayer de présenter dans ce chapitre l'historique des PME, puis en deuxième lieu leur développements et pour finir par ces sources de financements internes et externes.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## Section1 : Aperçu historique et les notions de bases des PME en Algérie

### 1- Définition des PME (en Algérie) :

Les petites et moyennes entreprises dont les entreprises de la taille définie à partir de nombre de salariés, du bilan et du chiffre d'affaire, ne dépassent pas certain limites ; il n'existe pas une définition unique et universelle. Les définitions données à cette catégorie d'entreprise différent dans l'espace et dans le temps, chaque pays définit la PME selon ses besoins et ses politiques économiques.

En Algérie, l'Office National des Statistiques (ONS) définissait la PME comme était une entreprise de production des biens et des services employant de 1 à 250 personnes, et la Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements-PME , SPA( CGCI) définissait la PME « *Le capital social de la PME ne doit pas être détenu à 25% et plus par 1 ou plusieurs autres entreprises dont la taille ne correspond pas à la définition de la PME, telle que stipulée par la loi d'orientation N°01-18 du 12/12/2001 sur la promotion de la PME. Le total bilan est passé de 500 MDA à 1000 MDA en vertu de l'article 65 de la loi des finances 2014<sup>1</sup>* ». On peut définir les différents type de PME comme suit :

- La moyenne entreprise est définie comme une entreprise employant de 50 à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 MDA à 2 milliards de DA, ou dont le total du bilan est compris entre 100 et 500 MDA.
- La petite entreprise est définie comme une entreprise employant de 10 à 49 personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 MDA, ou dont le total du bilan n'excède pas 100 MDA.
- Très petite entreprise ou micro-entreprise, est définie comme une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 20 MDA, et dont le total du bilan n'excède pas 10 MDA.

---

<sup>1</sup>[www.cgci.dz](http://www.cgci.dz). La-définition-de-la-pme-algérienne. Consulté le 13/07/2021.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

**Tableau N°1** : les catégories des PME en Algérie

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire	Le total du bilan
Micro Entreprise	1 à 9	Inférieur à 2 MDA	N'excède pas 10 MDA
Petite Entreprise	10 à 49	N'excède pas les 20 MDA	Inférieur ou égale 100 MDA
Moyenne Entreprise	50 à 250	20 millions à 2 milliards	De 100 à 500 MDA

**Source** : la loi d'orientation sur la promotion de la PME du Décembre 2001.

On peut dire que chaque PME présente un cas unique, cette diversité se manifeste à plusieurs niveaux :

- ✓ **Au niveau de la dimension** : regroupées des entreprises PME de taille très différentes, une PME peut être composée de moins de 10 salariés, comme elle peut en avoir 200.
- ✓ **Au niveau du statut juridique** : une PME peut être une entreprise personnelle, une société moyenne, une SARL ou une SNC.
- ✓ **Au niveau de secteur d'activité** : les PME exercent dans le secteur primaire, secondaire et tertiaire.
- ✓ **Au niveau du marché** : la majorité des PME exercent dans des marchés locaux et restreints vu leurs capacités, dans des marchés régionaux, même sur le marché international.

Cette catégorie d'entreprise se subdivise en deux approches distinctes selon les critères référencés utilisés d'une part, les définitions utilisant des critères qualitatifs et d'autre part, celle utilisant des critères quantitatifs et mixtes.

## **1-1- L'approche quantitative :**

Les organismes gouvernementaux et les chercheurs ont tenté d'approcher quantitativement les PME afin de permettre de les dénombrer et les définir.

Cette approche s'appuie sur des critères facilement mesurables mais sans cerner la réalité économique de la PME, elle est la plus utilisée en raison de sa facilité et la disponibilité de ses critères.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

Son critère principale et la taille à laquelle s'ajoutent des paramètres quantitatifs tel que le nombre d'employés, le chiffre d'affaire annuel, le profil brut, la valeur ajoutée, le capital et le patrimoine net, ... etc ; qui sont utilisés dans les analyses statistiques et dans la plupart des législations qui touchent les PME.

Le nombre d'employés est le critère qui était à la base de nombreuses études empiriques concernant les PME, il est aussi le critère le plus apparent quand on évoque la PME et donc le plus utilisé dans l'approche quantitative.

Malgré la facilité de l'approche quantitative et la disponibilité de ses critères, elle est souvent décrite par une approche trop simpliste et incomplète.

L'une des insuffisances de cette approche est le fait d'ignorer les différences sectorielles et considérer la même façon les activités à travail intensif avec celles à capital intensif, ce qui est contestable par exemple : on peut considérer qu'un atelier d'usinage de 50 employés est dans son secteur, une entreprise moyenne, alors qu'une PME de 100 employés dans le secteur des vêtements est de petite taille.

Au niveau du chiffre d'affaires, l'approche quantitative présente aussi un problème puisque les ventes varient selon les saisons, les branches et le marché. De plus une petite entreprise qui adopte une bonne politique commerciale peut réaliser un chiffre d'affaire plus élevé que celui d'une entreprise moyenne<sup>2</sup>.

## 1-2-L'approche qualitative :

Les insuffisances de l'approche quantitative ont poussé les chercheurs en gestion à pénétrer dans une boîte noire de l'entreprise pour mieux la définir. Cette approche tente pour sa part de classer les entreprises en considérant leurs relations avec leur environnement, qui peuvent être regroupées en quatre grands groupes.

L'approche qualitative des entreprises se base sur les quatre critères suivants :

- ✓ L'origine ou la propriété de l'entreprise : c'est son évolution à long terme, cette typologie est intéressante pour distinguer entre les différentes petites entreprises.

---

<sup>2</sup>BELLETTANTE Bernard, LEVRATTO Nadine, PARANQUE Bernard « Diversité économique et modes de financement des PME », le HARMATTAN, France, 2001.

## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

- ✓ La stratégie et les objectifs de la direction : cette stratégie est liée à indépendance et à l'impact sur le marché des entrepreneurs, du point de vue de la croissance ou de la stabilité.
- ✓ Le développement de l'organisation : ce critère concerne le mode de vie de l'entreprise.
- ✓ Le secteur ou type de marché : ce sont les types des marchés dans lesquels évoluent les PME.

### 1-3- L'approche mixte :

L'approche mixte est caractérisée de multicritères et utilise les critères les plus pertinents des deux approches précédentes afin de combler leurs lacunes. L'explication de cette approche est basée sur les points suivants :

- La dimension brute : comprend le chiffre d'affaires, le nombre d'employés et le total du bilan. L'entreprise se place de gauche à droite du continuum représentant ce critère en fonction de la dimension de celle-ci ;
- Le secteur d'activité : il va de traditionnel ou à produit pour les consommateurs à gauche (où sont positionnées les très petites entreprises) à secteurs ou à produits secondaires (pour les grandes entreprises) ;
- Le type de marché : les entreprises sont placées de gauche à droite selon leurs degrés d'internationalisation.
- Le contrôle et l'organisation : selon le niveau de centralisation et décentralisation de la gestion ;
- La stratégie suivie : elle est intuitive, de survie et à faible risque à gauche (beaucoup plus tactique que stratégique). Par contre, elle est formalisée et à haut risque à droite ;
- La technologie utilisée : elle est traditionnelle avec une faible innovation à gauche, par ailleurs, de pointe et organisée à droite.



## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

L'évolution des PME Algérienne est passée par trois grandes étapes qu'on peut résumer comme suit :

A l'indépendance, l'Algérie a hérité d'une économie fragile, liée à l'étranger et structurée essentiellement autour de l'industrie extractive et quelques filiale de l'industrie et appartiennent pour la majorité aux colons privés.

Juste après l'indépendance, le pouvoir Algérien s'est engagé dans la restriction de la politique économique et la gestion de pays. Ainsi, l'Etat a récupéré les PME qui appartenaient aux français et qui représentaient la majorité des PME existantes aujourd'hui.

En 1963 le premier code d'investissement a été promulgué, ce code c'était la loi 63-277, mais n'a pas abouti aux résultats attendus pour développer le secteur des PME, cette loi s'est intéressée uniquement aux investisseurs étrangers. Suite à cet échec, un autre code d'investissement de la loi 66-284 a été promulgué le 15/09/1966, qui fournit des avantages aux investisseurs nationaux ; et pour donner un rôle plus important au secteur privé dans le développement économique. Ce code a donné naissance à la Commission Nationale des Investissements (CNI), un organisme qui délivre des agréments pour tous les investisseurs et entrepreneurs privés.

Les PME de cette période étaient composés principalement des petites fabriques de transformations des produits, notamment dans la branche des industries légères textiles, alimentaires, cuirs et peaux ; ainsi que des petits commerçants, des artisans, les autres secteurs étaient contrôlés et gérés par l'Etat.

Par les plans de développement économique (1980-1984) et (1985-1989), et la promulgation de la loi 82-11 relative à l'investissement privé, qu'ont dicté un ensemble de mesures telles que :

- Le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certain cas des matières premières ;
- L'accès aux autorités globales d'importations ;
- Un système d'importation sans paiement.

## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

Ces mesures d'aides ont abouti à la réalisation de plus de 775 projets de PME, mais cette loi 82-11 est avantageuse seulement pour les investissements s'inscrivant dans le cadre de la politique et plan de développement tracés par l'Etat.

L'Algérie a connu à partir de 1988 une phase de transition vers l'économie de marché, la loi 88-25 du 19/07/1988 a élargi le champ d'intervention du secteur privé, en ajoutant quelques créneaux et en supprimant le seuil de l'investissement qui était fixé à 10 millions de DA, où le nombre d'entreprises privées est passé à 19843 entreprises.

Le nombre des PME a augmenté en plus de la moitié des PME ont été créées entre 2001 et 2007 (212120 entreprises) suite à la loi d'orientation 01-18 du 12/12/2001, et grâce à plusieurs autres acteurs et programmes qui sont impliqués dans sa création et son développement comme le Ministère de la PME, le Conseil National de l'Investissement, la création de l'ANDI en 2001, ANGEM en 2003, L'agence nationale de développement des PME en 2005,...etc.

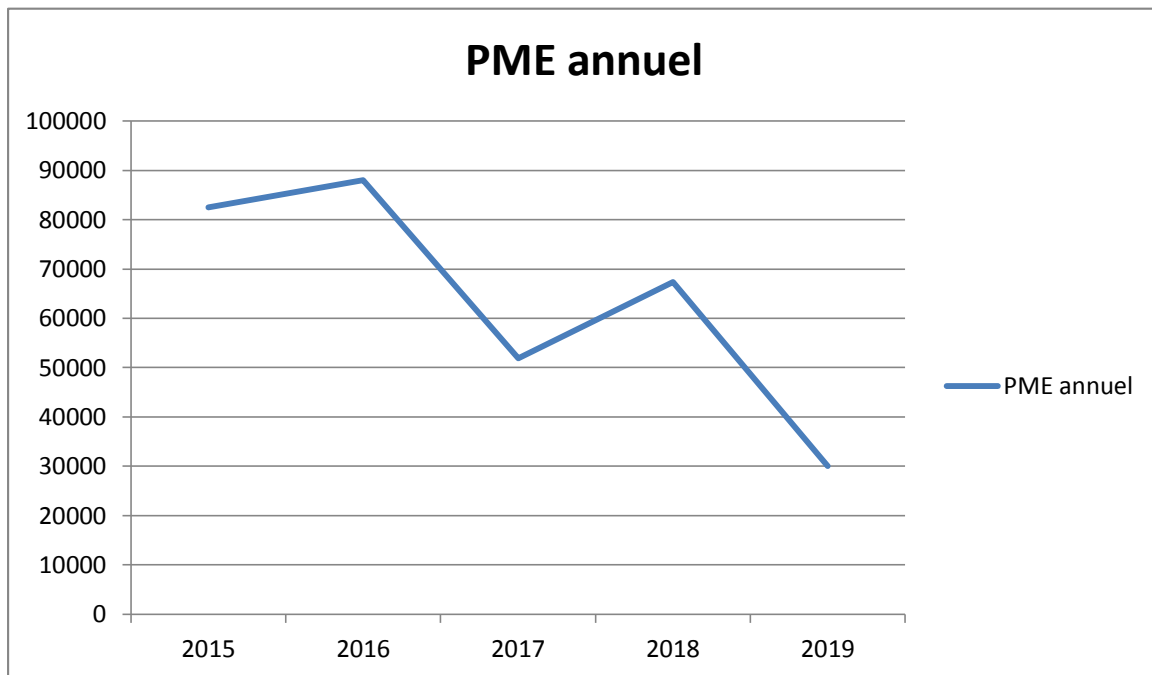
**Le tableau N°2** : les PME annuelles de 2015 jusqu'à 2019

Année	2015	2016	2017	2018	2019
PME annuelles	82516	88052	51882	67360	30082

**Source** : du Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME, consulté le 23/07/2021

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

**Graphe N° 1 :** Evolution de la population des PME à la fin de 1er semestre de 2019



**Source :** du Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME, consulté 23/07/2021

Sur la base d'une étude comparative du nombre des PME entre 2015 et 2019, il est relevé que les PME ont connu une augmentation de 5536 entreprises en 2016 et 15478 en 2018 et une baisse de 36170 entreprises en 2017. En 2019, la pandémie de covid-19 a freiné la tendance et les demandes d'enregistrement des PME, qu'a chuté de 37278 entreprises.

### 3- Les caractéristiques des PME :

Ces entreprises ont des caractéristiques qui ne sont pas homogènes et varient selon plusieurs critères. La majorité de ces entreprises ont été créées par des jeunes entrepreneurs à l'aide des organismes de soutien. On peut les résumer comme suit :

#### 3-1- Les caractéristiques organisationnelles :

- La faible capacité des petites entités à faire entendre leur voix au stade de la formulation de l'action gouvernementale et l'absence de dialogue institutionnalisés entre les secteurs privés et publics ;
- Le management est caractérisé par des rapports hiérarchiques de soumission au père, et à l'aîné de manière générale ;

## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

- Le capital d'entreprise souvent constitué de fonds propres et de prêt informel au sien de la famille est considérée comme incessible et indivisible en cas de disparition du propriétaire ;
- Dans les PME Algériennes on trouve la proximité entre patron et employés c'est-à-dire la relation d'emploi est rarement une relation marchande ou contractuelle ;
- Les PME Algériennes relèvent dans leur immense majorité des petites tailles ;
- Il y a un manque d'innovation et progrès technologique ;
- Diverse PME optent des matériels des technologies anciennes pour minimiser les coûts d'investissement ;
- Une stratégie peu formalisée (le cycle de décision stratégique se situé dans le court terme).

### 3-2- les caractéristiques traditionnelles et de petites dimensions :

- La majorité des PME Algériennes sont des TPE essentiellement dans le secteur de service et de commerce ;
- Des possibilités de création d'emploi à travers des politiques nouvelles ou déjà existantes ;
- Une faible spécialisation de travail : les PME gèrent un faible volume des ressources financières induisant un faible volume de ressource technique, et les employés doivent capable de changer de position de travail ;
- Les employés dans les PME est plus jeunes, plus féminines et plus rurales et moins qualifiés.

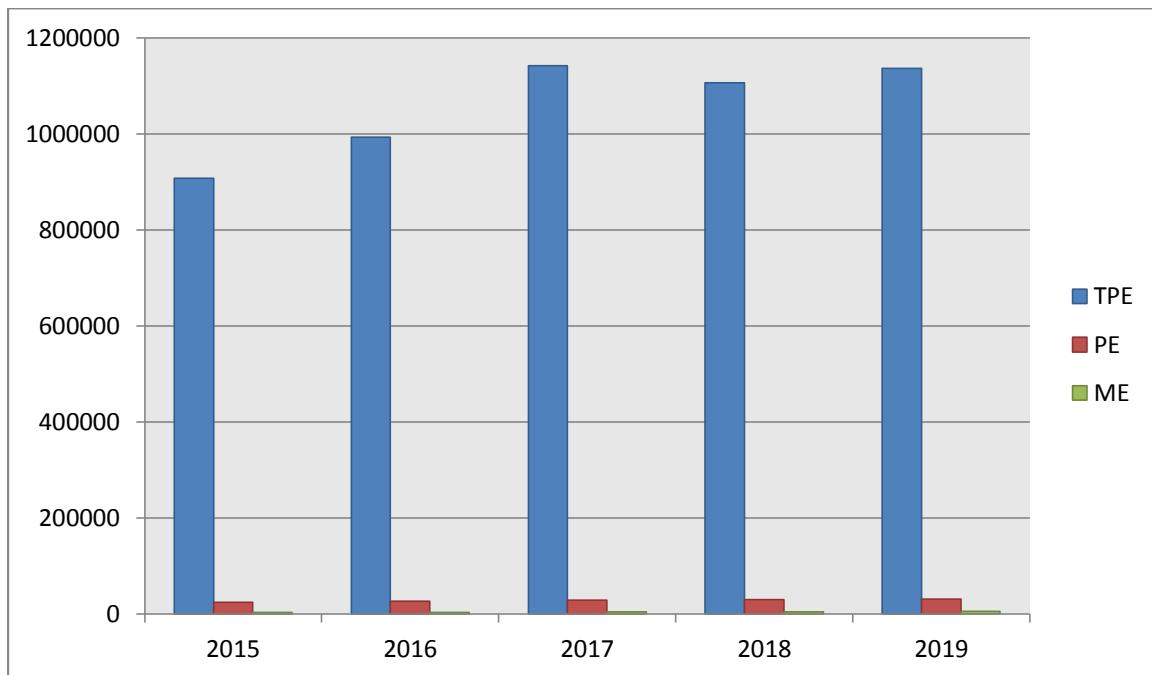
**Tableau N°3** : Mouvements annuels des PME par tranche d'effectifs entre 2015 et 2019

Année	TPE	PE	ME
2015	907659	24054	2855
2016	993170	26281	3170
2017	1142121	28288	4094
2018	1107607	29688	4567
2019	1126787	30471	4688
Pourcentage	97%	≈2.60%	≈0.40%

**Source** : D'après les données du Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'Informations Statistiques des PME, 25/07/2021.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

Graph N°2 : Evolution des catégories de PME (2015 - 1er semestre 2019)



Source : D'après les données du Ministère de l'Industrie et des Mines, Bulletin d'Informations Statistiques des PME, consulté le 25/07/2021

La population des PME en Algérie représentée par des très petites entreprises (TPE) prennent la place majoritaire avec 97% des PME globale, cependant, les PE qui représente 2.6% des PME et à la fin des moyennes entreprises avec 0,40% des PME.

## 4- le rôle des PME dans le développement de l'économie Algérienne :

L'Algérie a connu plusieurs changements sur sa politique économique qui sera désormais fondées sur les forces de marché, qu'a reconnu pour des entreprises privées un rôle important dans le développement national. Elles augmentent le volume d'investissement et de la production et l'absorption de taux de chômage et la pauvreté.

### 4-1- La création d'emploi :

Les taux de chômage en Algérie continuent à s'inscrire à la baisse ces dernières années, en raison des PME qui créent des emplois plus particulièrement de secteur privé par des investissements dans le domaine de l'industrie... etc. En général, elles investissent dans des projets à haute intensité de travail et utilisent des techniques très simples à base de forces de travail humain beaucoup plus que de capital. Cette technique de travail nécessite pas une

## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

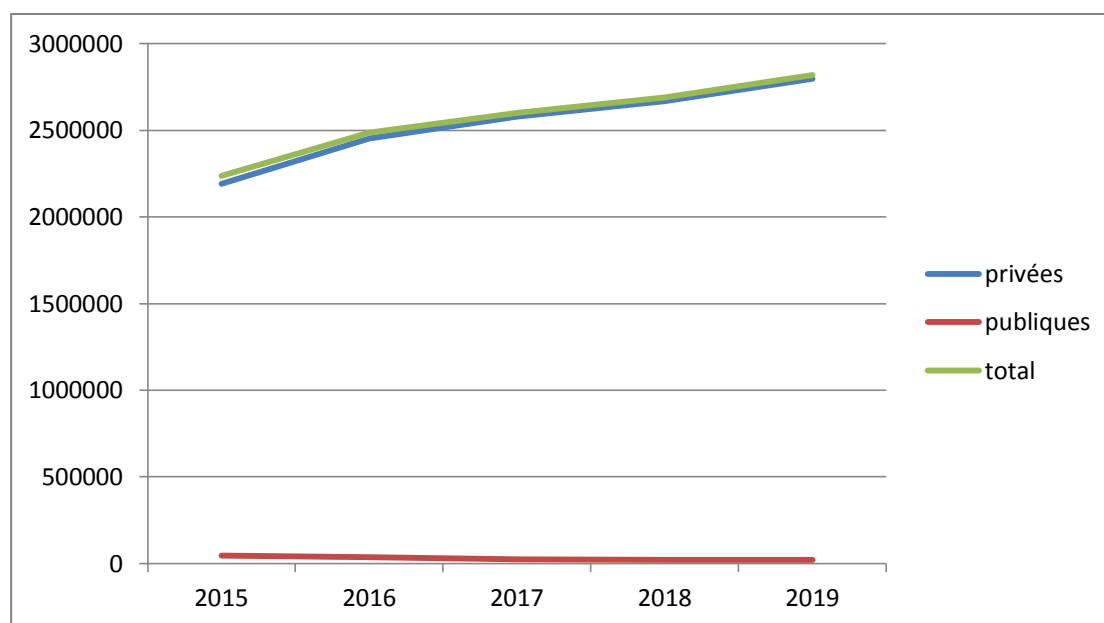
grande formation ni une expérience dans le domaine. Ces PME jouent un rôle en premier lieu dans la résolution de la crise actuelle de l'emploi.

**Le tableau N°4** : évolution des emplois déclarés par secteur de PME.

Année	Emploi		
	PME privées	PME publiques	Total
2015	2192068	46165	2238233
2016	2452216	35698	2487914
2017	2578279	23679	2601958
2018	2668173	22073	2690246
2019	2797781	20955	2818736

**Source** : Bulletin d'information statistique N°31, consulté le 01/08/2021

**Graphes N°3** : Evolution des emplois déclarés par type de PME (2015 - 1er semestre 2019)



**Source** : Bulletin d'information statistique N°31, consulté le 1/08/2021

### 4-2- La création de la valeur ajoutée :

Les PME jouent un rôle prépondérant dans la création de la valeur ajoutée et l'amélioration de la vie des citoyens, elles mesurent la production créée et vendue pour une entreprise. La valeur ajoutée à l'échelle nationale est désignée par le PIB Algérien.

## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

La valeur ajoutée soutiendra à :

- Rémunérer les services, force de travail, capital et les moyens financiers (les salariées, dividendes ou intérêts).
- Quelle que soit la taille d'entreprise crée de la valeur ajoutée en redistribution sans formes diverses aux autres agents remplit un rôle essentiel d'activité dans un pays.

### 4-3- Contribution au développement des exportations :

La PME vu sa taille, elle a la possibilité d'affronter les défis et prendre des décisions rapide et efficace que ce soit au niveau local ou international.

Elle peut produire ses produits à moindre coût (le coût de la main d'œuvre et la matière première inférieur au niveau local) ce qui lui permet vendre ses biens avec des prix de revient inférieurs à ceux des concurrents. Malgré cette avantage mais l'Algérie, un grand pourcentage de ses PME n'exportent pas à cause de manque de culture d'entreprise et de compétitivité, d'où la nécessité de les mettre à niveau et les initier au comportement d'entrepreneur conscient de l'intégration au marché international et de la recherche de la compétitivité comme un moyen efficace de développement de la PME et sa pérennité.

**Tableau N° 5** : les échanges extérieurs pour 2018 et 2019 en million de DA

	Année 2018	Année 2019	Evolution
Importation	5.403.232	5.005.302	-397.930
Exportation	4.873.960	4.275.400	-598.560
Balance commerciale	-529.272	-729.902	-200.630

**Source** : Le bulletin d'information des statistiques des PME, consulté le 09/08/2021

Les importations de l'année 2019 diminuent de 397.930 MDA par rapport à l'année de 2018, et les exportations de l'année 2019 enregistrent une valeur de 4.275.400 MDA et en 2018 une valeur de 4.873.960 MDA avec une différence de 598.560 MDA.

En 2018 l'Algérie enregistre une balance commerciale déficitaire de 529.272 MDA, et en 2019 enregistre aussi un déficit augmenté d'une valeur de 200.630 MDA.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## 5- Les avantages et inconvénients du développement des PME :

### 5-1- Les avantages :

Les PME sont la principale source d'emplois, en offrant un débouché productif à l'esprit d'entreprises des individus et en aidant à la diffusion de l'activité économique du pays. Le poids économique des PME se mesure selon leur production, l'emploi, l'investissement, l'exportation...etc.

Les PME bénéficient de plusieurs avantages :

- Les PME utilisent ses capitaux d'une manière productive ;
- Les PME obtiennent des bons résultats par ses accords de sous-traitance avec les GE, elles procurent une certaine souplesse à la structure industrielle en s'abonnant à la production en petites séries et sur commande ou d'autres travaux de finition complétant les activités des GE ;
- Les PME utilisent généralement moins de capitaux pour produire que les GE, et utilisent beaucoup de main d'œuvre qu'a été une solution de chômage ;
- Cette organisation de faible coûts de structures ce qui lui donne un avantage concurrentiel ;
- Les PME constituent une réserve de travailleurs qualifiés et semi qualifiés qui sont le fondement d'expansion industrielle future ;
- Dans une PME, les salariés peuvent être plus motivés que dans une GE. En effet, ils peuvent se sentir plus impliqué dans la pérennité de la PME car cette dernière n'offre pas tous les possibilités d'une GE en cas de licenciement ;
- La taille de la PME permet aux salariés d'être plus souvent associés aux prises de décisions, dans ce cas les décisions sont à l'intérêt de l'entreprises car les travailleurs sont généralement des membres de famille ;
- Le niveau hiérarchique étant souvent très réduit, les processus de décisions sont plus rapides pour régler les problèmes liés à l'activité.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## 5-2-Les inconvénients :

Malgré ces avantages cités auparavant, les PME ont des difficultés et plusieurs faiblesses, sont comme suites :

- La taille de la PME est aussi un handicap, si la PME est mono-produit, une chute de la demande entraînera une baisse des revenus que la PME ne pourra pas compenser par un autre produit ;
- Les PME qui dépendent d'un seul client ou d'un seul fournisseur s'expose à un risque économique très important, elles sont également rencontrées des problèmes financiers liés à leur développement ;
- Dans une PME, les salariés ont des évolutions des carrières moins importantes que dans une GE ;
- Les changements dans une entreprise de petite dimension conduit à assumer des nouvelles fonctions pour lesquelles, ils ne sont pas formés et ainsi modifier le climat social ;
- Un salaire inférieur à la charge de travail : les employés de PME ne gagnent pas le salaire équivalent au travail fourni ;
- Les moyens financiers sont assez limités par rapport à ceux des grands groupes ;
- les PME éprouvent des difficultés à accéder aux concours bancaires ;
- La PME éprouve aussi des difficultés à suivre le marché, elles restent cantonnées dans les marchés locaux, soit à cause de l'insuffisance de leurs moyens, soit pour assurer le contrôle des marchés ;
- Un environnement peu favorable et la complexité des rouages administratifs, juridiques et fiscaux découragent les PME et limitent leur dynamisme.

## Section02 : Le développement des PME en Algérie

### 1- Processus de développement clés du succès de la PME :

Dans une analyse du processus de développement d'une PME, il faut identifier un certain nombre de facteurs, dont l'importance change à mesure que la société se développe, aussi jouent un rôle déterminant dans la réussite de l'entreprise et d'autres pour le chef d'entreprise.

# **Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie**

---

## **1-1- Les facteurs relevant de la société :**

- Les ressources financières, y compris l'encaisse et la capacité d'emprunt ;
- Les ressources humaines (le nombre d'employée et leur expérience et compétence) ;
- Les ressources commerciales, y compris le marché, la clientèle, les fournisseurs, la marque des produits...etc.
- Les systèmes utilisés, c'est-à-dire leur degré de perfection en matière d'information, de contrôle et de planification.

## **1-2- Les facteurs relevant du chef d'entreprise :**

- L'objectif de l'entrepreneur lui-même ou bien de la société ;
- Les compétences de l'entrepreneur en matière de gestion, marketing, d'innovation, production...etc.
- Les compétences du chef d'entreprise en matière de délégation de pouvoir et également de la supervision des activités exercés par d'autres ;
- Les compétences du chef d'entreprise en matière d'anticipation expliquent également sa capacité à adapter les points forts ou les causes de l'entreprise à ses objectifs.

## **2- Les différents organismes d'aide à la création et au développement des PME :**

Ces organismes Algériens ont un rôle d'appui auprès des PME pour leur développement, ils sont des structures d'aides, sous formes des agences nationaux chargées de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien à la création d'entreprise.

### **2-1- L'agence nationale de développement des investissements (ANDI) :**

Est un établissement public avec personnalité juridique et autonomie financière, créé en 2001. Sa mission principale est le développement et le suivi des investissements à travers la facilitation de l'accomplissement des formalités administratives relatives au lancement des projets de création d'entreprises grâce à un guichet unique opérationnel.

### **2-2- La Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC) :**

Dans le cadre de programme de lutter contre le chômage et la précarité, la CNAC a pris en charge en 2004, vise les chômeurs âgés entre 30 et 50 ans qui veulent investir dans des activités de productions et cet agence finance ces projets de création et d'extension ne dépasse pas 10 000 000 DA.

# **Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie**

---

## **2-3-Agence nationale de gestion du microcrédit (ANGEM) :**

Représente un instrument de réalisation de la politique du gouvernement pour lutter contre le chômage dans les zones urbaines et rurales en favorisant l'auto emploi et soutenir le développement des capacités individuelles des citoyens. Créée en 2004 par le décret exécutif N° :04-14 du 22/01/2004, elle vise toute personne âgée de plus de 18 ans. Elle représente l'ensemble du territoire national par un réseau de 49 agences de wilayas.

## **2-4-Le fonds national d'investissement (FNI) :**

FMI a été créé en mars 2009, doté d'un capital de 150 milliards de dinars. Il est un nouvel instrument de financement des investissements nationaux inscrit sur le budget de l'Etat, et parmi ses principales missions :

1. La gestion de financement des projets d'investissement publics.
2. Détermination des conditions et des besoins spécifiques au titre de la restructuration du secteur économique.

## **2-5- Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements (CGCI) :**

Créé en 2004, par le décret exécutif n° 04 -134 du 19 avril 2004, le CGCI a pour objectif de garantir aux banques et aux Établissements de crédit, le remboursement d'emprunts bancaires contractés par les PME, au titre du financement d'investissements productifs des biens et des services portant sur la création, l'extension et le renouvellement de l'équipement de l'entreprise, et ce en cas d'incidents de remboursement.

## **3- Les contraintes de développement des PME en Algérie :**

Les PME algériennes sont soumises à des contraintes multiformes d'intensités variables, ces obstacles qui freinent le développement des PME ne sont pas équivalents pour tous les dirigeants-propriétaires et se changent selon la nature d'activité.

### **3-1-Contrainte liée aux financements :**

L'un des principaux obstacles qui bloquent le développement et l'investissement des PME c'est l'accès au financement notamment moyen et à long terme. Ces difficultés rencontrées par ce type d'entreprises algériennes comme suite :

# **Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie**

---

- Le coût du crédit est élevé, les garanties exigées par les banquiers sont excessives et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations sont trop longs ;
- L'inefficacité de la réglementation des changes, elle est inadaptée aux échanges de services ;
- L'absence de la notion de la prise de risque partagée chez les institutions de financement ;
- Un système de fiscalité ordinaire lourd, qui n'a pas une vision stratégique de développement, ni une parafiscalité qui encourage l'emploi.

## **3-2- Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines :**

En Algérie, l'informalité est prédominant particulièrement la promotion PME, est ce secteur touche plusieurs domaine comme :

- La concurrence déloyale de certains promoteurs qui empêchent les nouvelles PME d'accéder aux marchés potentiels ;
- L'évasion fiscale et le phénomène de la sous déclaration sociale.

## **3-3- Les contraintes relatives au marché de travail :**

En Algérie, le marché du travail reste instable. Les contraintes qu'il subit sont multiples. On peut citer les plus importantes :

- 1- Le manque accru des experts en management, des gestionnaires et des techniciens qualifiés...etc ;
- 2- L'existence de fortes contraintes dans la gestion des ressources humaines (la gestion des contrats, des procédures et des coûts de licenciement...);
- 3- L'inexistence d'instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- 4- L'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière des techniques modernes de management, gestion et de marketing ;
- 5- Difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## 3-4- Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire :

L'un des problèmes les plus rencontrés par les PME algériennes au cours de chaque étape du processus de leur développement (création, expansion...) est bien celui de la complexité des démarches administratives.

L'administration publique algérienne est devenue un obstacle majeur à l'émergence d'une économie de marché, basée sur la libre concurrence et la promotion de l'investissement privé.

Une situation qui découle du manque de transparence dans le traitement des dossiers, de la lourdeur des procédures administratives, du non engagement des institutions concernées, du manque de coordination et de connexion entre les divers organismes impliqués, de l'absence de structures d'accueil et d'encadrement. La difficulté d'identifier l'entité habilitée à délivrer une autorisation d'exploitation pour une PME livre le dirigeant de cette dernière à un long parcours de combattant, le ballottant d'un service à un autre.

## 3-5- Les contraintes d'informations :

L'économie algérienne est caractérisée par un manque en matière d'information dans tous les domaines, est à souligner :

- Manque d'informations sur la concurrence et les pratiques des opérateurs économiques ;
- Difficultés d'accès aux sources d'informations spécialisées et à internet ;
- Absence de banques de données statistiques et d'un système d'informations national ;
- Manque de données et des études de marché<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Revue « PME en Algérie : Etat des lieux, les contraintes et perspectives », page 17.

# **Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie**

---

## **Section3 : Les modes de financement utilisé par les PME en Algérie**

### **1- Financement et les besoins de financement des PME en Algérie**

#### **1.1- Le financement des PME en Algérie :**

##### **1.1.1- Définition :**

Le financement retenu par le lexique de mot « Finance ». De manière générale, le financement est un ensemble des moyens ou des ressources internes ou externe mises à la disposition pour le recouvrement des besoins en matière de financement d'une société. Il est d'une importance significative pour l'entreprise car c'est essentiellement à son travers qu'elle parvient à couvrir ses différents besoins financiers<sup>4</sup>.

##### **1-1-2- Le rôle de financement pour les PME :**

Les PME sont des entreprises vitales pour la croissance et le développement des pays, car elles jouent un rôle essentiel dans la création de nouveaux emplois.

Le financement c'est l'un des principaux éléments qui sert à garder l'existence des entreprises. Financement c'est d'apporter des capitaux dont l'entreprise a besoin pour fonctionner. Son rôle est d'affecter les ressources d'épargne disponibles aux usages les plus productifs. Les sources de financement sont les mêmes pour les grandes entreprises et les PME, la disponibilité et les conditions d'accès sont très différentes. Le financement est considéré comme l'un des obstacles de la croissance des PME.

Les institutions de fonds évitent souvent les très petites entreprises qui ne représentent pas des garanties suffisantes, ou les entreprises dont les activités offrent certes d'excellentes perspectives de rentabilité, mais présentent un grand risque de perte ; le taux de survie des PME est inférieur car elles sont plus sensibles aux turbulences environnementales que les GE.

##### **1-2- Les besoins de financement des PME en Algérie :**

Les besoins financiers des PME sont divers. Ils varient en fonction de ses activités, de ses ambitions et de son cycle de vie. Mais ils peuvent être regroupés en deux parties : Les besoins en capitaux d'investissement et ceux liés au financement du fonds de roulement. Le

---

<sup>4</sup>[www.cadreconceptueldufinancementdesPME-PMI.dz](http://www.cadreconceptueldufinancementdesPME-PMI.dz) , Consulté le 26/08/2021.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

premier type de besoin nécessite des ressources de moyen ou long terme tandis que le dernier type fait souvent recours à des ressources de court terme.

## 1.2.1- Les besoins de financement liés à l'investissement :

L'entreprise doit se procurer des biens durables, elle doit réaliser chaque année des investissements de nature variée (corporel, incorporel et financier) correspondant à des objectifs multiples en vue d'assurer sa survie par le renouvellement et l'adaptation de ses matériels et son développement. A effet, nous classons les investissements selon leur nature :

### ➤ **Les investissements corporels :**

Les investissements corporels sont les investissements en actifs physiques destinés à être utilisés durablement.

- Investissement de remplacement (investissement de renouvellement) : maintien de la capacité par le renouvellement des immobilisations au terme de la durée de vie ;
- Investissement d'extension : accroissement de la capacité pour assurer le développement ;
- Investissement de modernisation : orientation vers de nouvelles activités ;
- Investissement de productivité : réalisation de gain de productivité afin de réduire les coûts, accroître les marges et la compétitivité.

### ➤ **Les investissements incorporels :**

Les investissements incorporels qui concernent les achats permettant d'augmenter la valeur du patrimoine de l'entreprise comme les brevets, les licences et les fonds de commerce.

- les investissements de recherche : précèdent les investissements matériels lorsqu'ils aboutissent à améliorer, adapter ou imaginer des procédés et matériels nouveaux ;
- Les investissements en formation : accompagnent les investissements matériels dont ils permettent l'usage efficace par l'adaptation des qualifications des utilisateurs ;
- Les investissements en logiciels : se poursuivent au-delà de l'acquisition des matériels informatiques et de même, les investissements dans l'action commerciale se poursuivent après la mise en fabrication du produit.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## ➤ Les investissements financiers :

Les investissements financiers sont les acquisitions de titres de participation, de titres immobilisés qui donnent le droit de propriété ou de créances. Ils tendent à se développer dans les grandes entreprises (par exemple holding mixte) qui a simultanément des activités d'exploitation industrielles et commerciales, et des activités de gestion et de contrôle de ses filiales et participations où la société mère qui abandonne à des filiales toutes ses activités d'exploitation et devient une société de portefeuille ou holding pure. Les immobilisations financières constituent alors l'essentiel de son bilan.

### 1.2.2- Les besoins de financement liés à l'exploitation :

L'importance des besoins issus de l'exploitation dépend essentiellement de la durée du cycle de fabrication, de la gestion des stocks, de la politique de crédit consenti aux clients et des délais de paiement obtenus des fournisseurs.

Le besoin en fond de roulement est la mesure des ressources financières qu'une entreprise doit mettre en œuvre pour couvrir le besoin financier, résultant des décalages des flux de trésorerie correspondants aux décaissements (dépenses et recettes d'exploitation nécessaire à la production) et aux encaissements (les commercialisations des biens et services) liés à son activité.

L'exploitation engendre des besoins temporaires de trésorerie, pour faire face aux échéances des règlements exigent des liquidités qui ne sont pas toujours disponibles. En cas d'insuffisance, l'entreprise doit s'en procurer à l'extérieur et des ajustements à court terme sont nécessaires.

### 2-Les sources de financement :

Le problème de financement des PME est le même que celui des grandes entreprises. Les PME se trouvent face à trois besoins de financement, le besoin de financement d'investissement, le besoin de financement d'exploitation et le besoin de financement d'innovation.

#### - le besoin de financement lié à l'investissement :

Les PME se trouvent devant un besoin de financement d'investissement lorsqu'elles veulent maintenir les capacités de production par un remplacement d'un matériel ancien,

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

l'investissement, ...etc, même pour moderniser ses produits et les innover, ainsi pour valoriser le capital humain.

## - le besoin de financement lié à l'exploitation :

Les PME se trouvent confrontées à un problème de trésorerie comme toute entreprise quel que soit son efficacité et sa structure financière. Dans ce cas, les PME ont recours à des crédits de fonctionnement pour financer des actifs circulants du bilan.

## - le besoin de financement lié à l'innovation :

Dès qu'il s'agit de projet de recherche et développement ou innovation, ils impliquent souvent les actifs immatériels concernant l'achat des licences, des brevets, recherche des informations et évaluation des états de marché, innovation des produits, et le besoin des nouveaux matériels.

Pour répondre aux besoins de financement, on distingue deux sources : le financement interne et le financement externe.

### **2-1-Les sources de financement interne :**

C'est ce qu'on appelle l'autofinancement, ce qui permet à l'entreprise de financer son capital fixe sans faire appel aux capitaux étrangers.

Ceux-ci constituent le financement interne qui concerne essentiellement les modes suivants :

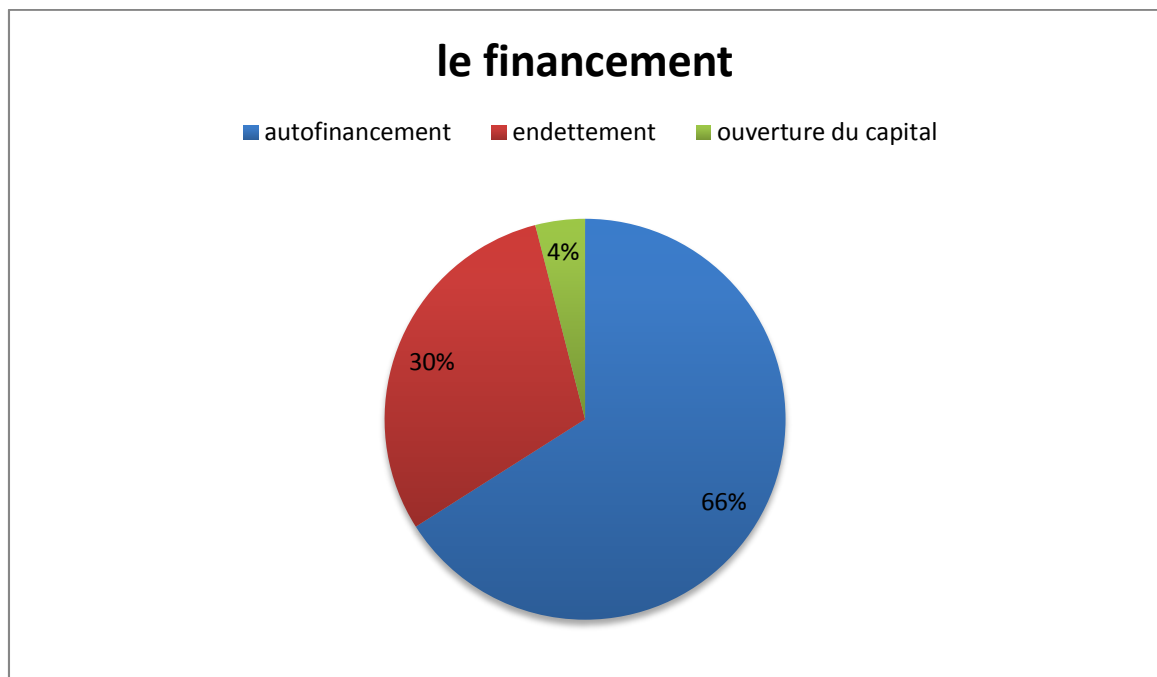
#### **2-1-1-l'autofinancement :**

L'autofinancement c'est l'opération qui consiste pour une entreprise à financer ses besoins sans faire appel aux capitaux d'extérieur. Dans ce cas les bénéfices réalisés après impôts sont utilisés de deux façons : une partie destinée aux actionnaires sous forme de dividendes, l'autre partie est destinée à l'entreprise pour l'investir.

La première source de financement pour chaque entreprise est le capital que les actionnaires ont mis à disposition. Lors de la constitution de la société, le capital peut ne pas être entièrement libéré. La libération du solde de celui-ci peut s'avérer utile à certains moments, ce qui permet ainsi de pallier un problème de liquidité.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

**Graph 4** : L'importance de l'autofinancement dans le financement des PME.



Source: Wtterwulghe.R. Op. cit. p. 125

## 2-1-1-1-Les avantages et les inconvénients de l'autofinancement :

L'autofinancement est une forme de financement qui procure plusieurs avantages pour l'entreprise, mais aussi elle présente de nombreux inconvénients.

### a- Les avantages :

- La facilité de son utilisation ;
- Absence d'asymétrie d'information ;
- Les actionnaires auront l'avantage de garder le contrôle ;
- Il assure l'indépendance financière de l'entreprise, donc il permet sa capacité d'endettement ;
- Il permet une meilleure rentabilité ;
- Il confère aux dirigeants le choix d'investissement.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## **b- les inconvénients :**

- Il est insuffisant pour couvrir tous les besoins de financement de l'entreprise ;
- Risque de vider la trésorerie de l'entreprise ;
- Aura un problème de distribution des dividendes, ce qui implique un risque de mécontenter les associés et les actionnaires.

## **2-1-1-2-La cession des éléments d'actif :**

Le financement par cession d'élément d'actif consiste à la vente de certaines immobilisations de l'entreprise pour financer une activité d'investissement ou d'exploitation.

La cession d'actifs touche les immobilisations corporelles, incorporelles et financières détenus par l'entreprise.

## **2-1-1-3-Les prélèvements sur le fond de roulement :**

Lorsque le fonds de roulement est supérieur à ses besoins d'exploitation (trésorerie excédentaire), l'entreprise peut en prélever certaines sommes pour réaliser des investissements supplémentaires.

## **2-1-1-4-Le recours aux associés :**

Ce recours se présente sous plusieurs formes, soit lors de la création de l'entreprise ou lors de l'exploitation, il prend deux formes essentielles :

- L'augmentation du capital soit en numéraire, soit en nature et incorporation des réserves, soit par conversion de dette.
- Les apports en compte courant associés par les apports que réalisent les actionnaires en compte courant sociaux peuvent être réalisés à des prêts qu'ils accordent à leur propre société. Les PME utilisent cette source grâce à ses nombreux avantages juridiques, financiers ou fiscaux, cette opération ne nécessite ni paiement du droit d'enregistrement, ni formalités et les fonds apportés peuvent être retirés par ailleurs à tout moment.

## **2-2- Les sources de financement externe :**

L'insuffisance des capitaux propres se manifeste lors de la réalisation des événements importants dans la vie de la PME tels que des projets d'investissements ou

# **Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie**

---

restructurations divers. Le financement de ces opérations nécessite couramment un apport important de capitaux propres car d'une part les ressources d'autofinancement, si elles existent ne leur permettent pas de faire face à leur besoins financier et d'autre part les associés sont incapables d'apporter les fonds nécessaires. L'appel à l'extérieur tel que le secteur bancaire, le marché financier et d'autres moyens de financement.

## **2-2-1- Les emprunts :**

Le financement bancaire est la première forme de financement externe à laquelle les PME font appel. Les formes des crédits bancaires sont multiples, on distingue trois types de crédit : le crédit à court terme, le crédit à moyen terme et le crédit à long terme.

### **2-2-1-1-Les crédits à court terme (CCT) :**

Les crédits à court terme font face aux besoins de financement de cycle d'exploitation et pour assurer l'équilibre de la trésorerie, et résoudre plusieurs problèmes au sein de l'entreprise tels que les dépenses courantes de l'activité, couvrir un temps de stockage ou un délai de paiement consenti aux clients, etc. Sa durée va de quelques jours jusqu'à une année.

Les crédits à court terme dites aussi les crédits d'exploitation, on distingue plusieurs catégories dans ce cas :

#### **a- La facilité de caisse :**

Elle permet aux entreprises le règlement de leur fournisseur, le paiement d'impôt et la rémunération du personnel, sa durée est de quelque jour uniquement.

#### **b- Le découvert bancaire :**

Le découvert bancaire est un crédit qui autorise à débiter le compte du client par un banquier, il sert à compléter l'insuffisance en fond de roulement. Sa durée est un peu plus que celle de facilité de caisse, elle va de quelques semaines à quelques mois. Cette opération est très risquée pour les banques, elle s'est fondée sur la confiance qu'a le banquier à l'égard de son client.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## **c- Le crédit de compagnie :**

Ce type de crédit est spécialisé pour les crédits par caisse, il est destiné à financer les besoins de trésorerie, du cycle d'exploitation des entreprises à activité saisonnière comme les entreprises agricoles. Ce crédit à une durée de neuf mois et porte sur des grands montants.

## **d- L'escompte :**

L'escompte commercial se définit comme « l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effet sans attendre leur échéance. Le recouvrement des effets qui lui sont cédés en pleine propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance <sup>5</sup> ». L'escompte comporte peu de risque pour la banque et pour l'entreprise.

## **2-2-1-2- Les crédits à moyen et à long terme (CMLT) :**

Les crédits à moyen et à long terme sont destinés à financer les équipements et les investissements des entreprises. Ces crédits sont octroyés par les banques pour compléter le financement d'un projet d'investissement.

### **a- Le crédit à moyen terme (CMT) :**

Ce type de crédit à une durée de deux à sept ans. Le montant du crédit accordé par une banque ne dépasse pas 70% du coût de l'équipement, le reste doit être financé soit par les fonds propres de l'entreprise ou par un autre établissement.

### **b- Le crédit à long terme (CLT) :**

Ce type de crédit s'inscrit dans la fourchette 8ans/20ans, il est destiné à financer les investissements. La banque accorde aux entreprises jusqu'à 80% du montant de projet.

## **2-2-2- Le financement par le crédit bancaire :**

### **a- Le crédit d'investissement :**

Le crédit d'investissement c'est le type de crédit à long et moyen terme, il est destiné à financer les immobilisations de l'entreprise.

---

<sup>5</sup>ROUYER.G,cheinel.G « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement »3eme édition, éd Revue Banque, Paris, 1996.Page 29.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## **b- Le crédit d'exploitation :**

Ce type de crédit est à court terme, il est destiné à financer les besoins cycliques de l'entreprise, sa durée généralement de douze mois.

## **c- Le crédit-bail (le leasing) :**

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou bien une société acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise et à la fin de contrat l'entreprise a la possibilité d'acheter le bien loué par sa valeur résiduelle. Il existe deux types de leasing : le crédit-bail mobilier et le crédit-bail immobilier.

## **d- Le crédit par signature :**

C'est un crédit par engagement donné par une banque sous forme d'une caution ou d'un aval pour payer au compte d'un débiteur si celui-ci s'avère défaillant. Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même.

Le cautionnement donne lieu à la signature d'un document interne au niveau de la banque et parfois à un dépôt à hauteur d'un certain pourcentage allant jusqu'à 100% du montant total de la caution.

L'engagement donné sur la lettre de change est appelé "l'aval" pour un par un acte séparé par une personne appelée "avaliste", ce dernier est garant de paiement de la lettre de change en tout ou en partie de son montant grâce à cet aval.

Le crédit par acceptation est utilisé dans le commerce international, il permet de substituer la signature du banquier à celle de son client.

## **e- Les crédits interentreprises :**

Ce type de crédit se fait entre deux entreprises, la PME peut recouvrer à des dettes à court terme temporaires comme le crédit fournisseur et l'escompte.

-Le crédit fournisseur est un crédit accordé par un fournisseur à un acheteur de bien et service, en échange de la promesse de payer le montant dû à une date ultérieure. Dans ce cas, il s'agit de traiter un billet à ordre que le fournisseur tire sur l'acheteur.

## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

-L'escompte commercial est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition de porteur d'un effet de commerce non échu le montant de cet effet, contre le transfert à son profit de la propriété de la créance et de ses accessoires, l'entreprise qui détient des créances sur des clients sous formes d'effet de commerce il peut les escompter auprès d'une banque ou bien les conserver jusqu'à l'échéance.

### 2-2-2-1- Les avantages et les inconvénients d'emprunt bancaire :

#### a- Les avantages :

- principe accessible à tous les entreprises ;
- financement souple (ajustement aux besoins de financement de l'entreprise) et qui peut permettre de profiter d'opportunités de croissance ;
- Ce n'est pas malsain tant que cela permet de dégager plus de profit que de coût du service de la dette.

#### b- Les inconvénients :

- Ça peut coûter cher ;
- Dépendance vis-à-vis de la banque ;
- Endettement plus ou moins important qui peut finir par inquiéter les partenaires.

### 2-2-3- Les marchés des capitaux :

Les marchés de capitaux est l'un des moyen de financement externe, les PME s'adressent à deux types de marchés : le marché financier et le marché monétaire.

**a- le marché financier** : il reçoit des offres des épargnants en quête de placement durable. Il est destiné à satisfaire les demandes de capitaux à long terme pour le financement des investissements. Le marché financier comprend deux composantes :

- le marché primaire : des émissions sur lequel sont émis des titres neufs valeurs mobilière (action et obligation).
- Le marché secondaire : dite aussi bourse de valeur mobilière, il est sur surnommé aussi le marché de location sur lequel s'échangent des titres déjà émis, il permet aux souscripteurs soit de faire un placement, soit de réaliser une opération spéculative, soit de retrouver leur liquidité en cédant leur titres.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## **b- Le marché monétaire :**

Le marché monétaire centralise les offres de capitaux à court terme et en assure l'emploi. Il est alimenté par les disponibilités monétaires des particuliers et des entreprises, disponibilités qui en raison de leur instabilité ne peuvent assurer que les financements de l'exploitation. C'est-à-dire qu'elles ne peuvent servir qu'à l'octroi de crédit à court terme.

### **2-2-3-1- les avantages et les inconvénients d'émission d'action :**

#### **a- Les avantages :**

- Pas d'endettement ni de remboursement mais augmentation des fonds propres ;
- Pas tout à fait gratuit puisqu'il faut verser des dividendes mais ce n'est pas une charge déséquilibrante puisqu'elle dépend du bénéfice ;
- Argent facile pour les entreprises qui ont acquis une certaine notoriété.

#### **b- Les inconvénients :**

- Accessible seulement aux grandes entreprises ;
- Risque de disparition du capital ;
- Risque de perte de contrôle au sien de l'entreprise ;
- Risque de rachat de l'entreprise par une entreprise ennemie.

### **2-2-3-2-les avantages et les inconvénients d'émission d'obligation :**

#### **a- les avantages :**

- charges financières fixes qui ont tendance à s'alléger avec l'inflation ;
- pas de perte de pouvoir des dirigeants ;
- On peut remplacer une émission qui arrive à son terme par une autre qui débute.

#### **b- Les inconvénients :**

- Ça peut coûter cher ;
- Endettement (obligataire=titre de créance) plus ou moins important qui peut finir par inquiéter certains partenaires.

## **2-3- l'ouverture de capital :**

A la différence des autres modalités de financement des entreprises citées auparavant, l'ouverture de capital est une opération complexe et délicate dès lors qu'elle ouvre le débat relatif au projet des actionnaires qui ne doit pas être confondu avec le projet d'entreprise. Cette opération doit donc être bien structurée pour être efficiente, peut se faire soit avec

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

l'émission d'actions, soit avec la conversion des dettes, comme elle peut se faire en faisant appel au capital investissement.

## 2-3-1- Les avantages de l'ouverture de capital :

### ➤ Les avantages financiers :

- Une trésorerie renforcée, ce qui sécurise l'entreprise ;
- Un financement sans apport de garanties personnelles ;
- Un effet de levier auprès d'autres types de financeurs. L'entrée d'investisseurs au capital permet un effet de levier pour accéder à d'autres financements, comme le financement bancaire, des aides publiques (souvent liées à un niveau de fonds propres : subventions, avances remboursables...);
- Une solidité financière accrue, ce qui améliore sensiblement la perception et les relations vis-à-vis des fournisseurs et des clients.

### ➤ Autres avantages :

- Un regard extérieur qui permet de prendre du recul, et aide à construire une vision stratégique (présence fréquente dans les organes de gouvernance) ;
- Une bonne trésorerie permet plus facilement de réaliser des acquisitions ;
- Une sécurité pour l'entreprise, lever des fonds quand on n'en a pas besoin apporte une sécurité financière, et permet de mieux faire face à des situations de crise ;
- Une sécurité pour l'entrepreneur, faire appel à des investisseurs pour renforcer le capital de l'entreprise permet à l'entrepreneur de garder ses économies personnelles.

## 2-3-2- Les inconvénients de l'ouverture de capital :

- Des intérêts et des attentes parfois divergents entre l'entreprise/l'entrepreneur et les investisseurs, qui peuvent rendre la communication et la collaboration difficiles ;
- Un risque de dilution et de perte du contrôle des politiques opérationnelles et financières de l'entreprise ;
- Le mécanisme de prise de décision peut être entravé car il faut compter avec l'avis d'un plus grand nombre d'investisseurs en « [Assemblée Générale](#) », ou au Conseil d'Administration. Il arrive que l'implication et les intérêts des actionnaires soient différents, ce qui peut occasionner des conflits ;
- Une moins autonomie dans la gestion de l'entreprise ;

## Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

- Une dilution sur les bénéfices due au nombre d'actionnaires (c'est mieux vaut détenir un pourcentage plus faible d'une entreprise qui a de la valeur, qu'un pourcentage plus élevé d'une entreprise qui n'arrive pas à se développer).

### 2-3-3- Le capital- investissement :

Le capital investissement consiste à prendre des participations dans le capital des entreprises en particulier des PME non cotées.

En Algérie ; la loi sur la société de capital investissement N°06-11 du 26 juin 2006 définit le capital investissement comme suit : la société de capital investissement a pour objet la participation dans le capital social et toute opération consiste en des apports en fonds propres et quasi-fonds propres dans les entreprises en création, en développement, en transmission ou en privatisation.

Cette loi explique que la société de capital investissement vise essentiellement les opérations d'investissement dans le secteur productif des PME.

#### 2-3-3-1- Les typologies de capital-investissement :

**Le capital-risque** : les investissements en capital- risque se base sur les entreprises spécialisées dans les nouvelles technologies de l'information et de télécommunication et de biotechnologie. Ce type d'investissement destiné généralement aux jeunes entreprises innovantes en phase de création ou de démarrage.

**Le capital- développement** : s'adresse très largement à des TPE/PME en recherche de financement dans une logique d'ouverture du capital et permettant à l'entreprise la réalisation de nouvelles extension de sa capacité de production ou de son réseau commercial.

**Le capital-transmission** : consiste à rachète la totalité ou la majorité des actions d'une entreprise financée par endettement et la transmission d'entreprise en utilisant la technique Leveraged Buy Out (LBO).

**Le capital-retournement** : consiste à financer une entreprise en difficulté et la redresser. Ce type d'investissement restructurent l'entreprise en difficulté et mettent en œuvre des mesures nécessaires pour son redressement<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup>Algérie- les avantages du capital d'investissement, selon le DG d'El-DjazairIstithmar.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

---

## 2-3-3-2- Les avantages de capital-investissement :

- Effet moteur sur la croissance des entreprises et la création d'emplois ;
- Création de valeur pour les actionnaires, les dirigeants et les salariés ;
- Partage des risques et profits entre l'entrepreneur et l'investisseur en capital ;
- Capitaux accordés sans garantie ;
- Apport Financier disponible lorsque les sources de financement traditionnelles sont limitées voire impossibles ;
- Vecteur de développement essentiel dans les paysages économiques ;
- Renforcer la structure financière de l'entreprise ;
- Meilleur rendement de l'entreprise ;
- Augmenter la capacité d'endettement de l'entreprise et sa capacité de résister aux crises.

# Chapitre 1 : le financement des PME en Algérie

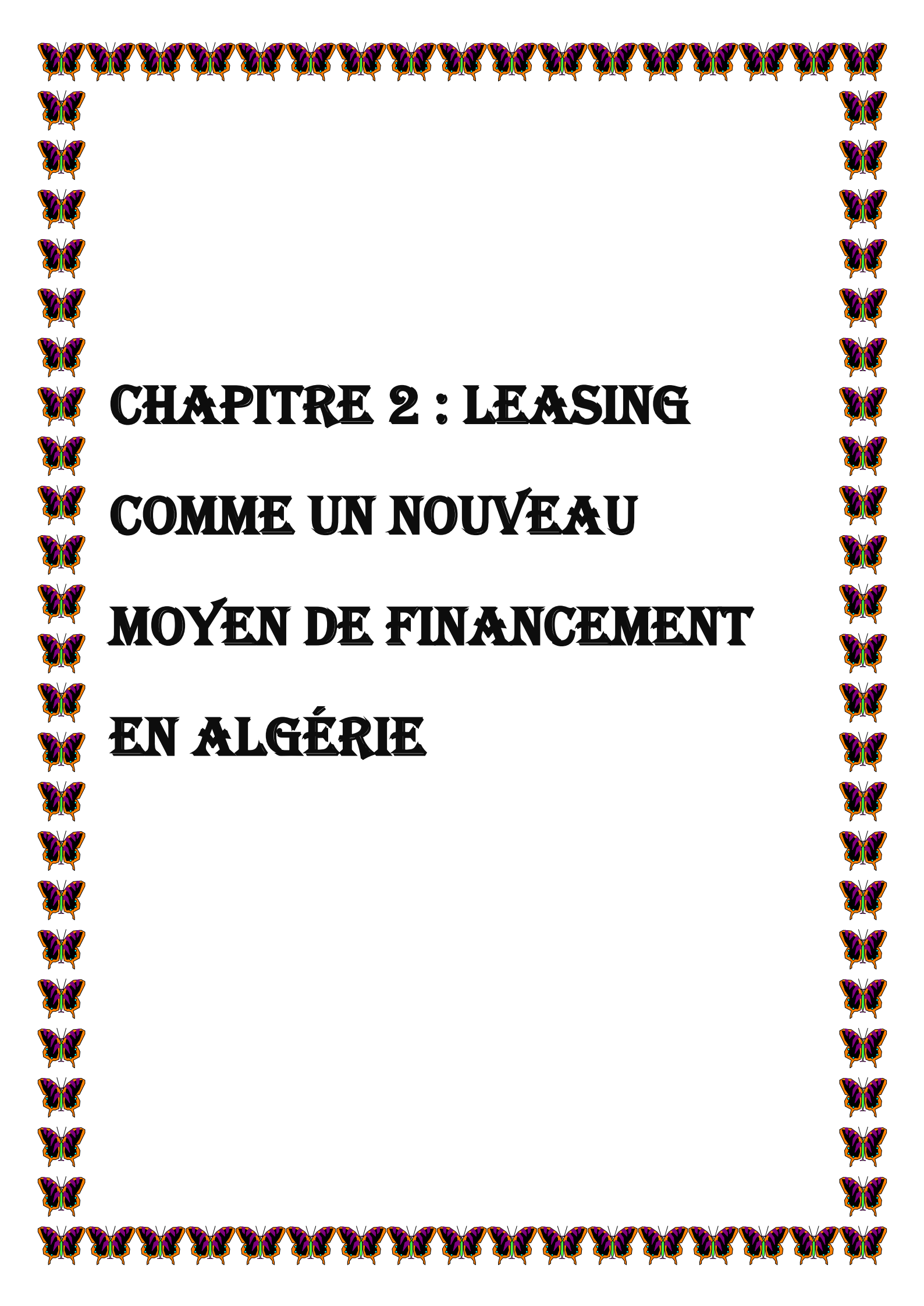
---

## Conclusion

Nous avons vu dans ce chapitre que la promotion des PME n'a pas une définition précise et universelle, Il existe de multiple de définition de cette catégorie d'entreprise à travers le monde. Les PME représentent un poids considérable dans l'économie Algérienne, elle occupe une grande part des entreprises et participe à la création des richesses et de l'emploi.

Les petites et moyennes entreprises sont caractérisées par leur gestion de proximité due à leur petite taille, leur simplicité organisationnelle, une structure simple et un système d'information peu formalisé, elles ont aussi des inconvénients comme la fragilité financière due à l'insuffisance des ressources. Cette insuffisance enduret les conditions d'accès des PME aux sources externes et particulièrement les crédits bancaires.

La création et le développement des PME se fait à l'aide des organismes nationaux, chargés de l'exécution des politiques publiques d'assistance et de soutien. Le financement des PME en Algérie désigne le besoins des capitaux et la méthode employée pour en trouver, il est couvrir des pertes éventuelles de la firme, à subvenir aux besoins d'exploitation ou à permettre un investissement futur.



**CHAPITRE 2 : LEASING  
COMME UN NOUVEAU  
MOYEN DE FINANCEMENT  
EN ALGÉRIE**

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **Introduction du chapitre 02 :**

Le crédit-bail est un mécanisme de financement récemment induit en Algérie, il est apparu en tant que moyen de financement par le loyer des biens de production.

La création de crédit-bail a été en 1952 la première société du crédit-bail aux Etats-Unis. La pratique a ensuite gagné l'Europe et le Japon dans les années 60.

En Algérie, le leasing est une création naissante, il est né à la faveur de la libération du secteur des services dès les années 90.

Le retard accusé par l'Algérie pour adopter le leasing comme un mode de financement des projets d'investissements est dû à de nombreuses contraintes, notamment l'absence d'un cadre juridique et d'une réglementation fiscale et comptable appropriée.

Selon les économistes et les financiers Algériens avertis de la sphère économique Algérienne, le leasing est un nouvel instrument de financement qui mérite d'être analysé de près.

En tenant d'étudier dans ce deuxième chapitre, le crédit-bail en Algérie, et nous allons essayer d'apporter des réponses à l'interrogation suivante :

Le leasing est-t-il un moyen de financement réellement adopté par les PME Algériennes ?

Afin d'étudier l'ensemble des dimensions de cette problématique et pour bien comprendre le financement par le leasing, nous allons essayer de présenter dans la première section les origines et les notions de base de crédit-bail, puis ses typologies et ses caractéristiques dans la deuxième section, et pour finir d'une troisième section par le rôle de leasing dans le financement des PME.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **Section 01 : origine et notions de base du leasing**

#### **1- Définition de leasing :**

Pour mieux assimiler cette notion du leasing nous retenons deux définitions, celle de l'ordonnance n°96-09 du 10 Janvier 1996 et celle de l'auteur PASCAL.PH :

Selon l'article premier de l'ordonnance n°96-09 du 10 Janvier 1996 qui dispose que « le crédit-bail ou leasing est une opération commerciale et financière, réalisée par les banques et établissements financiers, ou par une société de leasing légalement habilitée et expressément agréée en cette qualité avec des opérateurs économiques nationaux ou étrangers, personnes physiques ou morales de droit public ou privé, ayant pour support un contrat de location pouvant comporter ou non une option d'achat au profit du locataire, et portant exclusivement sur des biens meubles où immeubles à usage professionnel où sur fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux ».<sup>7</sup>

En effet, aux termes de l'article premier de la loi du 2 juillet 1966, le leasing est défini comme étant « une opération de financement à 100%, sous une forme locative particulière, d'un matériel ou d'un outillage, liant par contrat de bailleur ( la société de crédit-bail) propriétaire du bien, ou locataire utilisateur, lequel bénéficie de la part du bailleur d'une promesse unilatérale de vente en fin de contrat, pour un prix fixé lors de la signature du contrat (option d'achat) ».<sup>8</sup>

A partir de ces définitions, il apparaît que le leasing est une technique contractuelle de crédit à moyen terme, par laquelle une société de leasing ou une banque acquiert, sur la demande d'un client la propriété d'un bien d'équipement mobilier ou immobilier à usage professionnel, en vue de la donner en location à ce client pour une durée déterminée et en contrepartie de loyers ; et en fin de contrat, le locataire peut soit prolonger la location, soit restituer le matériel au bailleur, soit s'en porter acquéreur.

---

<sup>7</sup>Ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996, article 1 relative au crédit-bail.

<sup>8</sup>PASCAL.PH « LE CREDIT-BAIL ET LE LEASING », édition SEFI, France, 1998, page 22.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

### 2- Origine du leasing :

L'histoire du leasing est très ancienne, l'idée de location au bail remonte aux années 50 aux Etats Unis sous la domination de leasing. Les établissements qui offraient ces locations étaient des filiales ou des départements spéciaux des firmes qui produisaient les matériels à louer (des camions, autobus, automobiles, matériel de travaux public, équipements industriels,...etc.)

Dans les années 60, la technique du leasing a vu le jour en Grande Bretagne, et en 1962 ce mode de financement est arrivé en France où il a pris le nom de crédit-bail. Peu de temps après, le leasing est introduit au Maroc en 1965, à l'initiative conjointe de la Banque de Paris.

Cette technique a été apparue dans tous les pays du monde avec le temps. En Algérie, le crédit-bail n'a pas connu un grand élan dans la période 1990 à 1996. Le cadre juridique régissant cette activité n'a été mise en place qu'en 1996 par l'ordonnance 96/09 du 10 Janvier 1996 ; le cadre réglementaire du leasing est constitué de deux décrets exécutifs et un règlement banque d'Algérie. Il s'agit de :

- Le décret exécutif n°06-90 du 20 Février 2006 fixant les modalités de publicité des opérations de crédit-bail mobilier.
- Le décret exécutif n°09-91 du 20 Février 2006 fixant les modalités de publicité des opérations de crédit-bail immobilier.
- Règlements n°96-06 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément.

L'absence des sociétés dans ce domaine pendant cette période est essentiellement causée par des vides réglementaires qui empêchent toute initiative à la création de la société de leasing. En 1997, l'Algérie a créé la première société de leasing Algérienne « la Société Algérienne de Leasing Mobilier SALEM » son objectif premier était de promouvoir les investissements nationaux, d'encourager la production nationale et de contribuer à la création d'emploi.

Les sociétés qui exercent l'activité de crédit-bail sont actuellement comme suit :

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

- Cinq établissements financiers : Sofinance, Arab Leasing Corporation (ALC), Maghreb Leasing Algérie (MLA), Société Nationale du Leasing (SNL) et la Société de Refinancement Hypothécaire (SRH).
- Quatre banques à capitaux privés et une banque publique : Banque National Paribas, Société Générale Algérie, NATIXIS, et AL BARAKA et la BADR. <sup>9</sup>

### 3- Le cadre juridique et comptable de leasing en Algérie :

#### 3-1- Le cadre juridique et fiscale de leasing :

Le crédit-bail a été introduit en Algérie par la loi n °90.10 du 14.04.1990 sur la monnaie et au crédit. La loi assimile à des opérations de crédit, les opérations de location assorties d'option d'achat ; notamment le crédit-bail.

Nous présenterons donc certaines caractéristiques juridiques et fiscales du leasing en se référant à plusieurs ordonnances :

- Déductibilité du bénéfice imposable, du loyer versé au crédit bailleur (loi de finance 1996) ;
- Exclusion du champ d'application de la TAP du montant des loyers perçus correspondant à l'amortissement des opérations de crédit-bail financier (loi de finance complémentaire 2001) ;
- Aligement de la période de l'amortissement des actifs immobilisés sur celle du contrat de crédit-bail financier (loi de finance complémentaire 2001) ;
- Bénéfice au profit des équipements entrant dans le cadre de réalisation de l'investissement, des avantages fiscaux et douaniers prévus par l'ordonnance n°01.03 du 20 Août 2001 relative au développement de l'investissement, lorsque ces équipements sont acquis par un crédit bailleur dans le cadre de contrat de leasing financier conclu avec un promoteur qui bénéficie des avantages suscités (loi de finance 2003) ;
- Institution de régime d'amortissement linéaire accéléré en faveur des activités de crédit-bail (loi de finance 2006) ;
- Suppression de l'obligation de reversement de la TVA déductible pour les cessions opérées dans le cadre des contrats de crédit-bail (loi de finance 2006) ;

---

<sup>9</sup>[www.l'activité de leasing en Algérie-ministère des finances.dz](http://www.l'activité de leasing en Algérie-ministère des finances.dz). Consulté le 15 Octobre 2021.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

- Exonération des plus-values pouvant résulter des opérations de cession ou de rétrocession ayant lieu dans le cadre de l'exécution du contrat de lease-back (loi de finance 2008) ;
- L'autorisation des banques, des établissements financiers et des sociétés pratiquant des opérations de crédit-bail à aligner l'amortissement fiscal des biens acquis dans le cadre du crédit-bail sur l'amortissement financier du crédit (loi de finance 2008) ;
- Exemple de TVA des opérations d'acquisition effectuées par les banques et les établissements financiers dans le cadre des opérations de crédit-bail (loi de finance 2008) ;
- Exemple des droits d'enregistrements au titre des mutations de bien d'équipement ou d'immeubles professionnels rétrocédés par le crédit bailleur au profit du preneur lors de la levée d'option d'achat par ce dernier au titre de cette rétrocession (loi de finance 2008) ;
- Exonération de la TVA pour les loyers versés au titre du crédit-bail portant sur les matériels agricoles et ceux relatifs à l'activité agricole, produits en Algérie (loi de finance complémentaire 2009).

### **3-2- Le cadre comptable de leasing :**

L'opération du crédit-bail est une opération de financement, son traitement comptable est inspiré du modèle français qui est basé sur la propriété juridique du bien, après l'entrée du nouveau système comptable et financier en Algérie le 01/01/2010 a entraîné des changements dans la comptabilisation des établissements bancaires et financiers.

Tout actif faisant l'objet de contrat de location-financement est comptabilisé à la date d'entrée en vigueur du contrat.

#### **➤ La comptabilisation chez le preneur :**

Au début du contrat, l'actif loué est enregistré au bilan pour le montant le plus faible entre la juste valeur et la valeur actualisée des paiements minimaux aux titres de location. La contrepartie du montant enregistré à l'actif en immobilisation est portée au passif sous forme d'une dette financière (elle correspond à l'obligation de payer les loyers futurs).

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

### \_ Comptabilisation de l'acquisition d'immobilisation en location financement :

Libellés	Débit	Crédit
Immobilisations	XXX	
Banque		XXX
Dette sur contrat de location		XXX

### Ultérieurement :

Durant la période de location, la comptabilisation des redevances ou loyers, découle d'une ventilation en deux parties :

- Remboursement de la dette vis-à-vis du bailleur ;
- Charges financières correspond à l'emprunt obtenu.

### \_ Comptabilisation du remboursement à l'échéance :

Libellés	Débit	Crédit
Dette sur contrat de location financement	XX	
Charge d'intérêt	XX	
Etat taxes sur chiffre d'affaire	XX	
Banque		XX

### L'amortissement :

Le bien loué fait l'objet d'un amortissement chez le preneur.

### \_ La comptabilisation d'amortissement :

Libellés	Débit	Crédit
Dotation aux amortissements	XXX	
Amortissement des immobilisations		XXX

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

### ➤ La comptabilisation chez le bailleur :

Le montant du bien figurer dans l'actif du bailleur dans un compte de créance et non dans le compte des immobilisations corporelles même si le bailleur est propriété juridique du bien.

Le montant de la créance est conformé au montant de l'investissement et il correspond à la juste valeur du bien donné en contrat de location financement ; cette opération est considéré comme une vente à crédit.

### \_ Comptabilisation de l'opération vente à crédit :

Lors du paiement de la redevance est comme suite :

Libellés	Débit	Crédit
Prêt et créance sur contrat de location financement	XX	
Immobilisations		XX

### \_ Comptabilisation de loyer :

Libellés	Débit	Crédit
Banque	XX	
Autres prestations et services		XX

## 4- Mécanisme de fonctionnement de crédit-bail :

Le leasing est une opération de tripartie qui interpose un bailleur, un preneur et un fournisseur, liés par un même bien, pour assurer le déroulement de l'opération.

### 1- Le bailleur :

Dites aussi la société du crédit-bail, elle dispose des ressources financiers afin d'acquérir des biens données en location contre le paiement des redevances périodiques ; elle garde la propriété juridique et cède le droit d'usage. La société du crédit-bail peut être un établissement financier ou une banque.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **2- Le preneur :**

Appelé aussi le locataire, il détient le droit d'usage du bien loué, il est en conséquence le propriétaire économique ; le preneur peut être soit un particulier, soit une société ou une collectivité.

### **3- Le fournisseur :**

Il peut être un vendeur ou un fabricant, qui livre au preneur un bien commandé par le bailleur conformément aux conditions arrêtées entre le fournisseur et le preneur. Dans le cas de la BADR, il existe un seul fournisseur (PMA-T).

Toute opération du leasing comporte trois phases, la demande de financement et du bien, location du bien à l'utilisateur et dénouement de l'opération.

#### **4-1- La demande de financement et achat du bien par l'établissement du crédit-bail :**

Dans cette phase le preneur choisit librement des biens d'équipement, et le fournisseur négocie avec lui des conditions du prix et de livraison s'il s'agit. Ainsi le locataire doit présenter auprès du bailleur une fiche de demande de financement et un dossier comprenant des renseignements sur son activité, ensuite la société du leasing accepte de financer l'opération après examen de la situation financier de cette entreprise, et commande elle-même l'équipement auprès du fournisseur choisi, elle paie le prix convenu entre l'entreprise et le fournisseur et acquièrent la propriété du bien commandé.

##### **4-1-1- Location du bien à l'utilisateur :**

Le bailleur accorde la jouissance d'usage du bien à l'entreprise pendant une période irrévocable et prédéterminée correspondant en principe à la durée de vie économique du bien financé. Le preneur doit en contrepartie verser au bailleur des redevances périodiques appelées « loyers ». Ces derniers sont calculés de manière à couvrir le prix initial d'achat, en plus de la marge du bénéfice. Durant cette période de location comme, le preneur doit assurer tous risques, responsabilité et charges d'exploitation comme s'il était propriétaire du bien.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

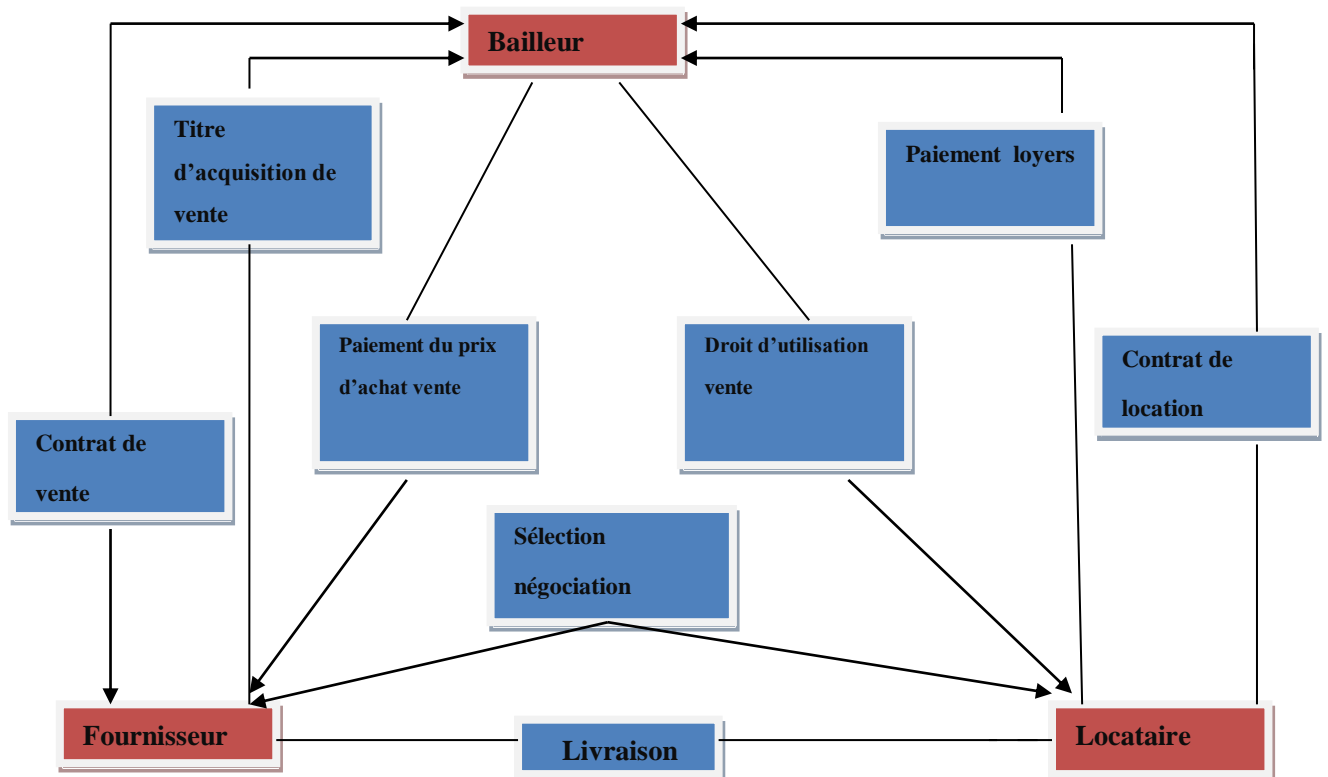
### 4-1-2 Dénouement de l'opération :

A l'échéance de la période irrévocable de location, trois possibilités s'offrent au preneur :

- Lever l'option d'achat qui lui a été initialement accordée par le bailleur et devient ainsi juridiquement propriétaire contre paiement d'une valeur résiduelle préalablement déterminée ;
- Prolonger le contrat pour une durée variable contre le paiement des redevances réduites par rapport à l'initiale ;
- Restituer le bien au propriétaire qu'est le bailleur, et dans ce cas il peut le vendre sur le marché de l'occasion ou le relouer à un nouveau preneur.<sup>10</sup>

Une opération de leasing se présente comme suit :

Figure N° 2 : les intervenants dans l'opération de leasing



Source : PASCAL.PH, le crédit-bail et le leasing, édition SEFI, France, 1998, page 8.

<sup>10</sup>PASCAL.PH, le crédit-bail et le leasing, édition SEFI, France, 1998, page 8.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

### Section 2 : typologies et les caractéristiques de leasing

#### 1- les typologies du crédit-bail :

**1-1-crédit-bail mobilier** : se présente comme une technique de financement des investissements en biens mobiliers par des entreprises qui ne disposent pas des fonds nécessaires pour acheter les biens dont elles ont besoins.

**1-2-Crédit-bail immobilier** : Le crédit-bail immobilier est une opération laquelle une société du crédit-bail (**crédit- bailleur**) donne en location un bien immobilier à une entreprise (preneur), qui peut devenir propriétaire de ce bien si elle souhaite, au plus tard à l'expiration du bail (10 ans le plus souvent).

Ce type de crédit-bail porte sur les bâtiments d'entreprise, plateaux du bureau, immeubles du bureau et centres administratifs, entrepôts et centre de distribution...etc.

**1-3-Crédit-bail adossé** : est une opération de location du crédit-bail d'un équipement par un locataire (appelé primo locataire) qui dispose d'une option d'achat sur le bien loué, suivie d'une opération de location de ce même bien par le primo locataire en faveur d'un autre locataire.

Généralement, ces opérations sont réalisées par des fabricants de matériel qui les mettent à disposition de leurs clients par le biais de contrats de location.

**1-4-Lease-back** : appelé aussi « cession-bail », est une opération par laquelle une entreprise qui a acquis un bien le revend à une société du crédit-bail qui le lui reloue.

Généralement, le lease-back s'accompagne d'une option d'achat favorisant l'entreprise cédante. Le prix de cette option d'achat est défini lors de la conclusion du contrat. En levant l'option, l'entreprise peut redevenir propriétaire. Le lease-back a généralement une durée longue, variant de 7 à 10 ans.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **2- Les caractéristiques d'une opération du crédit-bail :**

Une opération du leasing faite par un contrat entre trois intervenants. Ce genre d'opération passe par trois étapes :

#### **2-1-Le choix du matériel :**

Le choix du matériel et le lieu de délivrance sont fixés par la compétence exclusive du locataire, sans intervention du bailleur de façon à éviter de supporter la responsabilité en cas de défectueux fonctionnement et de mauvais rendement du matériel.

En cas de livraison du matériel mais avec des problèmes techniques empêchant son utilisation normale, le locataire engagerait sa responsabilité vis-à-vis du bailleur puisque lui seul a choisi le matériel et le fournisseur, donc le locataire est obligé d'exécuter le contrat et de payer les loyers, lors même le matériel ne fonctionne pas comme prévu. En revanche, le locataire reste protégé grâce à des vices cachés du matériel.

#### **2-2- Le bon de commande :**

Le bon de commande est l'un des éléments essentiels dans un contrat de crédit-bail.

Il constate la volonté des deux parties en présence de conclure un contrat portant sur la location d'un matériel déterminé choisi par le locataire. Quel que soit l'état d'avancement des négociations menées préalablement par le locataire, la société du leasing ne sera définitivement engagée à l'égard du fournisseur que lorsqu'elle aura passé commande ferme du matériel concerné. Du même le fournisseur n'est pas davantage lié tant qu'il n'a pas reçu le bon de commande ferme correspondant aux négociations menées avec le locataire.

Le rôle du bailleur dans cette opération de bénéficier le prix de vente négocié par locataire, ainsi que les conditions du paiement qui lui ont été consenties.

#### **2-3- La réception du matériel :**

Lors de livraison du matériel, le locataire signe avec le fournisseur un « procès-verbal de réception du matériel » qui constate que le matériel est livré, qu'il correspond à celui de la demande et qu'il est en bon état.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

Ce document fondamental dans le contrat du leasing, il est composé de trois éléments :

- Il constate la bonne exécution de la fonction de délivrance du matériel du bailleur et fournisseur ;
- Il autorise le paiement du prix du matériel par le bailleur au fournisseur ;
- Il constitue le point de départ de la location.

Quand le locataire constate que le matériel est défectueux, il doit immédiatement dresser un « procès-verbal du refus » de réception du matériel et l'adresser au bailleur, en expliquant les motifs du refus<sup>11</sup>.

Le procès-verbal de réception du matériel consiste le point du départ de location du locataire, ce dernier peut être tenté d'un différer de signature afin de retarder le premier paiement du loyer.

### 3-Les obligations du locataire et le bailleur :

#### 3-1-Les obligations du locataire :

- Les obligations de l'entretien sont mises à la charge exclusive du locataire, pendant tout la durée du contrat car le bailleur devait récupérer le matériel en bon état de fonctionnement ;
- L'assurance du matériel est un point crucial pour le bailleur, elle recouvre le cas d'une perte ou de la destruction du bien ou bien la responsabilité du bailleur puisque le matériel est propriété du bailleur, il assurera que le matériel est assuré contre dommage ;
- Le locataire est obligé de payer des loyers c'est-à-dire le remboursement des sommes prêtées par le bailleur, et ces loyers sont définis par des facteurs : la durée du contrat, la valeur résiduelle, coût des ressources, le types d'actifs (objet du contrat) et le risque d'obsolescence (les risques associés liés à la dévaluation du bien) ;
- Le sous location signifie la location ou la vente du matériel par le locataire avant la fin du contrat si l'option d'achat d'objet du contrat existe.

---

<sup>11</sup>BEY EL-MOKHTAR « Le leasing et ses principes caractéristiques dans le monde », Revue finance et développement au maghreb, n°16 et 17 publication de l'IFID, 1995, page 103.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **3-2- Les obligations du bailleur :**

- Le bailleur est obligé de délivrer le matériel dans le délai qu'était précisé déjà dans le contrat ;
- Dès que le procès-verbal de réception, le bailleur doit payer le prix du matériel au fournisseur, pour un montant convenu et les conditions du contrat de vente ou le bon de commande ;
- Sous réserve que le locataire observe l'intégralité des obligations mises sa charge, le bailleur a pour obligation de lui assurer la jouissance paisible du matériel ;
- Le bailleur est obligé de publier le contrat a pour objet de protéger les droits des autres créanciers en évitant qu'ils ne soient leurrés sur la surface financière du locataire.

### **4- Les avantages d'une opération du crédit-bail :**

#### **4-1- Pour le crédit-preneur (locataire) :**

- Dans le cadre d'une acquisition classique d'un bien, le locataire est contrainte de réaliser dès le départ une sortie de trésorerie lorsqu'il recourt à un emprunt contrairement dans le crédit-bail permet d'éviter une telle sortie de trésorerie puisque le locataire verse que des loyers dans le temps ;
- Le profil des loyers adapté au cycle de production du matériel à financer ;
- Le matériel acquis par le crédit-bail payé par la production et la valeur ajoutée qu'il génère ;
- Le crédit-bail réside dans la possibilité de déduire fiscalement les loyers versés au crédit bailleur ;
- Crédit-bail présente la particularité de ne pas exiger un apport de la part du locataire pour le financement de ces projets. Cette technique est la solution aux entrepreneurs qui disposent des idées ou du savoir-faire mais pas des capitaux nécessaires ;
- Le leasing permet au locataire de s'affranchir plus facilement des contraintes fiscales en matière d'amortissement ;
- Le leasing permet également d'éviter des difficultés de trésorerie générées par la TVA, en début d'activité la TVA déductible sur les achats est souvent supérieure à la TVA collecté sur les ventes.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **4-2- Pour crédit bailleur (bailleur) :**

- Les opérations du crédit-bail plus rentable que les opérations des crédits bancaires classiques
- Le bailleur conserve la propriété juridique du matériel d'un contrat, dans cette situation fait de lui un créancier privilégié par rapport à d'autres organismes prêteurs (garantie forte à titre de propriété) ;
- Le crédit-bail est une opération du rendement supérieur par rapport à d'autres types du crédit ;
- Le bailleur a droit de pratiquer l'amortissement des biens donnés en locataire, ce que lui permet de réduire son bénéfice imposable ;
- Le bailleur permet de récupérer le matériel en bon état car le locataire prend en charge la maintenance et l'assurance si l'option d'achat n'est pas levée ;
- La société bailleuse est en mesure de minimiser le risque de non-paiement des annuités, et cela partant du principe que le locataire respecte le calendrier de remboursement et possède une garantie matérielle.

### **5- Les inconvénients d'une opération du crédit-bail :**

#### **5-1- Pour le locataire :**

- Durant toute la période de contrat d'opération du crédit-bail, le matériel ne fait pas partie du patrimoine du preneur est un obstacle psychologique important, car l'entrepreneur aime montrer son bien ;
- Le locataire assure des charges financières importantes et irrévocables à long terme en ayant recours au crédit-bail. Toute résiliation est exclue, même si l'investissement devait s'avérer peu rentable ;
- En rachetant le matériel, le locataire doit l'amortir à l'issue du contrat même pour une faible valeur résiduelle ;
- Le locataire n'a pas la possibilité de vendre le matériel pour tirer un avantage d'une opportunité sur le marché pour se refinancer. ;
- Le crédit-bail c'est un mode de financement qui exige des coûts fixes quelle que soit la taille d'entreprise.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

### 5-2- Pour le bailleur :

- Dans la plupart des cas la durée du contrat est plus courte que la durée de vie du matériel (objet du contrat), pour cela la société bailleuse supporte des coûts liés à l'obsolescence ou à son amortissement ;
- Faire crédit signifie croire, donc la société bailleuse prend des différents risques (risque liés en matériel, marché, client, taux d'intérêt et risque de charge) ;
- En cas de défaillance du crédit-preneur en cours du contrat, le crédit-bail est alors amené de récupérer le bien, et à le vendre sur le marché d'occasion, et donc le montant du capital restant dû et non amorti par les loyers, soit inférieure à la valeur marchande du bien ;
- Dans le cas où le preneur restituera le bien sans l'acquérir à la fin du contrat, il faut que la valeur résiduelle financière qui a été retenue pour la détermination du montant des loyers ne soit pas supérieure à la valeur marchande du bien. Sous peine de dégager une perte plus ou moins importante pour le crédit bailleur en fin de location ;
- De nombreux coûts sont fixes et sont indépendants des caractéristiques de la société bailleuse, le client ou le matériel, ceci peut-être un inconvénient dans le cas du leasing pour des actifs de faible valeur, les coûts de transactions seront comparativement élevés.

### 6- Les garanties d'une opération du crédit-bail :

- La principale garantie du crédit-bail réside sur la propriété juridique du matériel par le bailleur toute la durée du contrat de location ;
- Le dépôt de garantie signifie une somme d'argent payée par locataire au bailleur en début d'opération et cette somme est remboursée au locataire en cas de défaillance de ce dernier.
- **Hypothèque** : en cas de défaillance du preneur, le bailleur saisi par voie juridique le bien désigné en garantie et le vendre afin de couvrir le solde restant.
- **Nantissement** : signifie que le preneur peut donner un bien mobilier en garantie de la dette qu'il contracte, ce bien peut être constitué de valeurs mobilières, un fonds commerce, de l'outillage et du matériel d'équipement

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

- **Le cautionnement** est un contrat par lequel le bailleur accepte qu'une personne supporte caution (prendre en charge le remboursement de la dette en cas de défaillance du preneur).

### **7- Les obstacles qui freinent le développement du leasing en Algérie :**

#### **7-1- Les obstacles juridiques :**

Le financement par le crédit-bail a connu des contraintes réglementaires et fiscales, qui nécessitent une prise en charge sur le plan juridique.

#### **7-2- Les obstacles fiscaux :**

- L'enregistrement d'une plus-value ou le contraire lorsque la durée d'amortissement des biens loués est supérieure ou inférieure à la durée contractuelle qui correspond à la durée de l'opération du crédit-bail ;
- De double transfert de propriété, en faveur du bailleur d'abord au début de l'opération du crédit-bail, ensuite en faveur du locataire lors de la levée de l'option d'achat, rend ce type de financement coûteux et ces frais sont souvent supporté par le preneur ;
- Le calcul de la taxe sur l'activité professionnelle est sur la base de la globalité des loyers alors que dans le crédit classique, seulement les intérêts qui sont soumis à cette taxe ;
- Lors de l'acquisition immobilisation faites dans le cadre des opérations « lease back » ou cession bail dans ce cas où la société du leasing achète le propre bien de l'opération en vue de la relouer en crédit-bail, l'opération est considérée par l'administration fiscale comme une cession d'immeuble, cette opération est soumise à l'impôt sur la plus-value.

#### **7-3- Les obstacles réglementaires :**

Les sociétés et les établissements du crédit-bail ne gèrent pas les dépôts des clients, cela fait la limitation de la capacité d'intervention de ces établissements en ce concerne les ratios de solvabilité et de division du risque et même la rentabilité de ces sociétés.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **7-4- Les obstacles pratiques :**

- L'absence de la culture sur le crédit-bail dans certaines administrations des sociétés, cela fait apparaître des difficultés pour établir des documents administratifs et juridiques en nom de la société du leasing ;
- La difficulté de transférer la responsabilité civile du propriétaire au crédit-preneur en cas d'accident ou de dommages ;
- La difficulté de s'assurer de l'apposition des plaques qui justifient la propriété de la société du crédit-bail ;
- La difficulté de revendre ou louer les équipements une fois récupérés et ce, faute de sociétés spécialisées dans ce domaine.

### **Section 3 : le rôle de leasing dans le financement des PME**

#### **1- l'offre de leasing en Algérie :**

Le crédit-bail en Algérie est apparu tardivement par rapport aux pays voisins Maroc en 1965, et la Tunisie 1985, ce retard a été expliqué par les conditions exigées par les bailleurs d'un côté, et par l'environnement économique de l'autre côté<sup>12</sup>.

Sur le marché du leasing existe deux types d'offres :

#### **1-1- Les sociétés spécialisées en leasing :**

##### **1-1-1-Société Algérienne de Leasing mobiliers (SALEM) :**

C'est une société par action (SPA), créée en 1997 d'un capital de 200.00.00 DA. Elle est considérée comme le premier établissement financier spécialisé dans le leasing en Algérie, et ceci accorde des prêts à hauteur de 100% des projets des locataires et preneurs (industrie, entrepreneur, agriculteurs...). Ces activités sont vendues en gros de machines, services financiers.

##### **1-1-2- Société Nationale de Leasing (SNL) :**

C'est une société par action avec un capital de 3,5 Milliard DA. La SNL exerce des opérations du leasing mobilier sur des équipements, du matériel et outillage et du leasing

---

<sup>12</sup>SMAILI Nabila, Article « pratique de crédit-bail en Algérie état de lieux et perspectives », Algérie, Novembre 2018.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

immobilier tels que les biens immobiliers construits ou à construire pour les besoins professionnels, des opérations économiques.

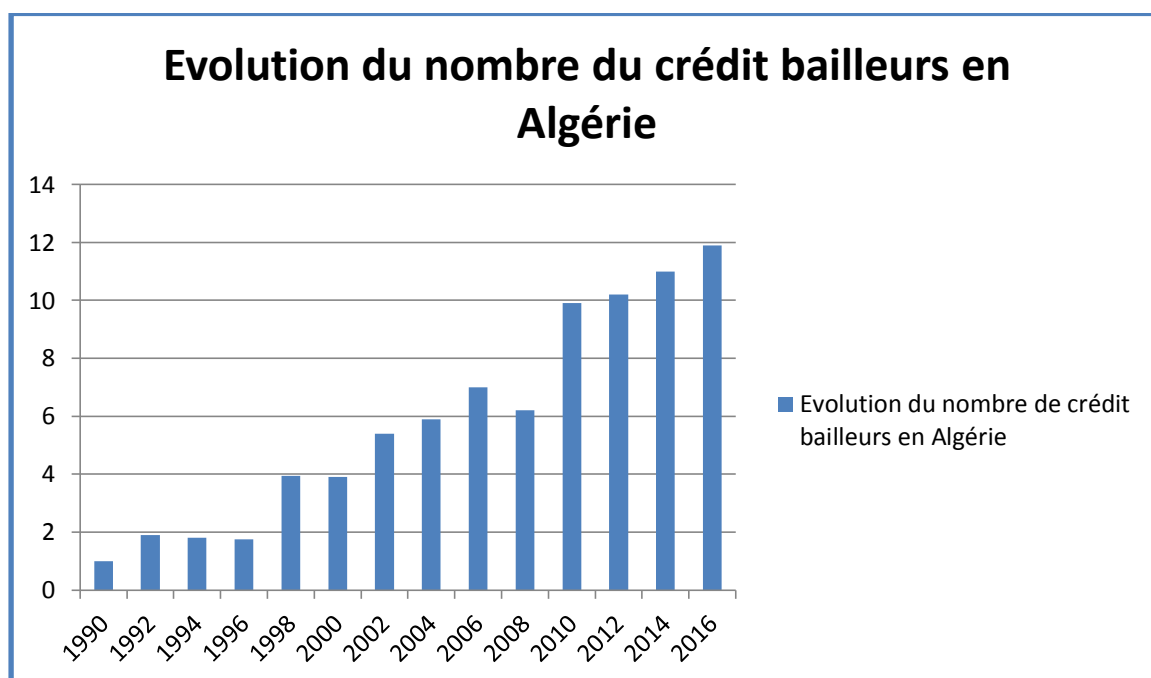
### 1-1-3- L'Arab Leasing Corporation (ALC) :

C'est une société créée en décembre 2001, elle réalise les opérations mobilières sur les biens à usage professionnel pour le compte de la clientèle et des biens immobiliers acquis ou construits pour l'usage de sa clientèle à fins professionnelles et elle participe aux opérations similaires faites par d'autres sociétés du leasing.

### 1-1-4- Maghreb Leasing Algérie (MLA) :

C'est un établissement financier créé en 2006 dont les actionnaires tunisiens et européens, et dont l'objectif est devenu le partenaire privilégié des PME, ces produits sont : Auto, transport (camions, tracteurs, bus, minibus...etc.), médical (matériel de radiologie, échographie, scanner, fauteuils dentaires...etc.), BTP (chargeurs, niveleuses, pelles, centrales à béton...etc.), équipements (matériel de production, machines, outils...etc.), immobilier (bureaux, cabinet, siège sociaux, entrepôts...etc.).

**Graph N°5** : Evolution du nombre de crédit bailleurs en Algérie 2016



**Source** : Article sur pratique du crédit-bail en Algérie état de lieux et perspectives par Nabila SMAILI, consulté le 18/10/2021.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **1-2- Les établissements financiers :**

#### **1-2-1- Baraka-Banque :**

Premier établissement à capitaux mixtes (publics et privés). La Banque Al Baraka d'Algérie est créée le 20 mai 1991, ses actionnaires sont la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural d'Algérie (BADR) et le Groupe ABG. Elle est la première banque à introduire le leasing dans sa palette de produits.

#### **1-2-2- BNP Paribas Group :**

C'est un établissement financier spécialisé dans le financement des biens d'équipements professionnels et plusieurs domaines stratégiques (travaux publics, industriel et l'équipement médical).

#### **1-2-3- Société Générale Algérie (SGA) :**

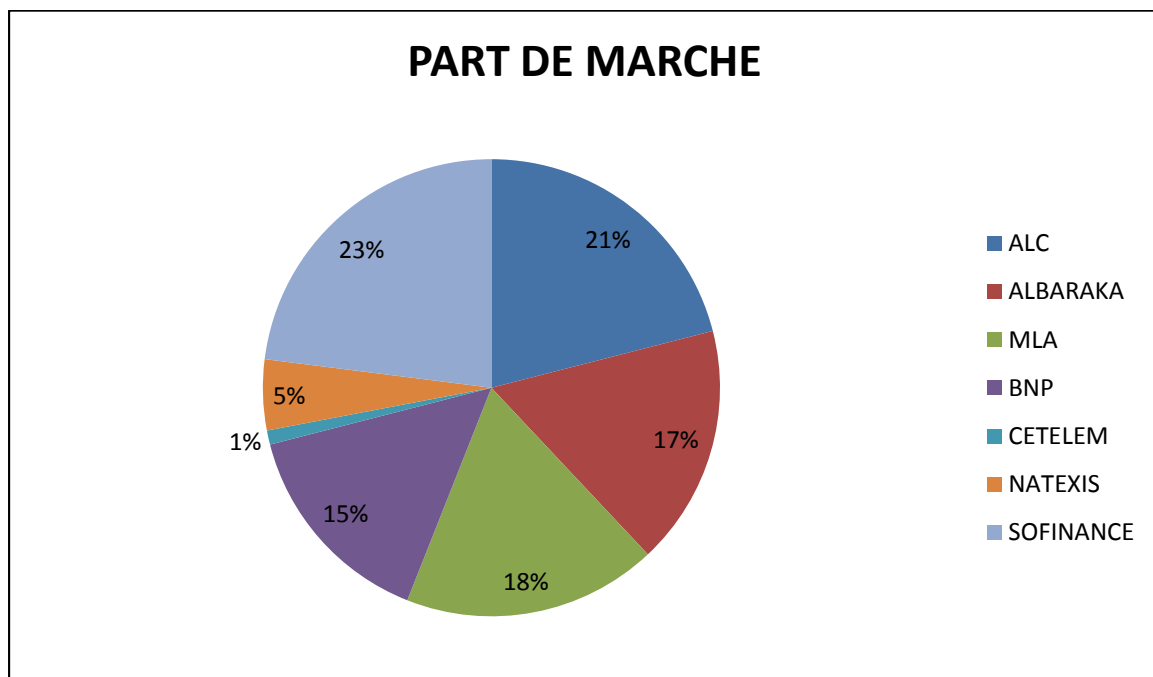
C'est la première banque grand public française s'installer en Algérie en 2000. Elle a lancé en 2002 une nouvelle filiale pour prendre en charge les opérations de crédit-bail (mobilier et immobilier).

#### **1-2-4- La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) :**

La BADR a pris en charge le crédit-bail agricole à partir de 2008, et ses objectifs le financement des acquisitions d'intrants, l'acquisition des matériels agricoles, l'amélioration du système d'irrigation ainsi que la construction et la réhabilitation des infrastructures des stockages des récoltes et l'élevage.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

Graph N°6 : Les parts de marché leasing en Algérie



Source : du Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique du crédit-bail consulté le 20/10/2021.

### 2-La demande du financement leasing :

La demande du financement leasing peut émaner de toutes les entreprises.

#### 2-1- Les PME/PMI :

Les l'environnement macro-économique et institutionnel, désormais stabilisé, est favorable au développement des PME/PMI, cible principale du secteur leasing. Les PME/PMI recourent au crédit-bail parce qu'il offre un financement intégral (100% toute taxe comprise) et aussi en raison des contraintes imposées par les banques à savoir, aussi elles recourent au crédit-bail à cause du refus de prise de risque par les banques pour ces petites structures, et à cause de la lourdeur des procédures administratives pour les crédits classiques. Le crédit-bail, face à ces problèmes, apparaît comme la solution la plus adéquate. En effet avec un financement intégral des biens correspondant à leurs besoins spécifiques et de formules de remboursement adaptées au niveau d'utilisation des biens financés. Le crédit-bail est considéré comme un instrument de financement par excellence.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

### 2-2- Les professions libérales :

Les professions libérales ont trouvé le leasing comme un mode de financement le plus adéquat à leurs besoins, notamment le secteur médical qui est leader dans le domaine.

### 2-3- Les grandes entreprises :

Les grandes entreprises ont aussi recours au crédit-bail, vu les avantages qui leur offre l'entreprise procure du bien sans mise de fond initial, limiter l'endettement de l'entreprise, le bien choisi s'adapte parfaitement à l'activité, en plus des avantages fiscaux. Les secteurs d'activité des grandes entreprises qu'ont recourent au crédit-bail en Algérie sont le plus souvent :

- Le secteur d'hydrocarbure pour l'acquisition des équipements de forage ;
- Le secteur des travaux publics pour acquérir des chargeuses, des bulldozers et des mixeurs ;
- Le secteur de construction a acquis des camions à benne, des dumpers, des remorques et des semi-remorques.

### 3- Les étapes de croissance du leasing :

L'évolution qui se produit dans notre pays n'est pas différente de celle constatée sur le plan international :

**a- Le premier stade est celui du leasing financier simple :** c'est la forme du leasing dans le cadre duquel le bien pris est activé sur le bilan comptable auprès du preneur. La durée correspond généralement à la période d'amortissement du bien concerné.

**b- Leasing financier élaboré :** rajoute de quelques prestations au produit de base, comme l'assurance, l'entretien.

**c- Leasing opérationnel :** est une forme du leasing dans le cadre duquel le bien mis sur le plan comptable auprès du donneur du leasing, fourniture d'un complet pour un usage déterminé : matériel du transport, du bâtiment et travaux publics,... etc.

**d- Matériel du produit :** marquée par des alliances et des partenariats entre les différents acteurs : utilisateurs, fournisseurs, sociétés du leasing.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

Ces évolutions sont constatées, mais le socle-notamment dans les pays auxquels nous pouvons nous comparer reste celui de la location financière classique qui a encore de beaux jours devant elle.

### **4- Le rôle du crédit-bail dans le financement des PME :**

Le rôle du leasing constaté par certains milieux que peut jouer dans le domaine des investissements et de financement des PME.

Le crédit-bail contribue non seulement à accroître les moyens d'équipement et par là même de production des entreprises, mais à accélérer leur renouvellement tout en élargissant le pare du matériel. La plupart des PME enquêtées recourent au leasing parce qu'il offre non seulement un financement intégral mais aussi cette formule du crédit-bail se démarque des autres modes de financement en permettant notamment une optimisation financière et fiscale.

Un allègement progressif du poids de la TVA et déductibilité des loyers qui sont considérés comme des charges d'exploitation et par conséquent ils sont déductibles du résultat imposable. Cette bonification fiscale sera d'autant plus importante que la durée du contrat du crédit-bail sera courte et que l'entreprise locataire sera en situation bénéficiaire ; le choix de la location permet également une gestion dynamique de l'obsolescence des équipements.

Les PME font appel au crédit-bail en raison des contraintes imposées par les banques (refus de prise de risque) et en raison de lourdeur des procédures administratives.

On peut résumer les trois facteurs objectifs justifient le rôle du leasing dans le financement des PME en Algérie :

- La croissance des PME/PMI ;
- L'accès problématique au financement bancaire, surtout le non accès au financement comme première contrainte des PME ;
- La nouveauté que constitue le leasing sur le marché Algérien.

### **5 - Les Objectifs du leasing en Algérie :**

Il existe trois facteurs objectifs justifient l'intérêt du leasing en Algérie sont :

- L'utilisation du crédit-bail permet à l'entreprise d'éviter des difficultés de trésorerie des entreprises en plus il est considéré comme une protection contre l'inflation car le

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

---

matériel utilisé aujourd'hui est payé avec l'argent de demain. Au fur et à mesure que l'inflation augmente, les loyers demeurent les mêmes.

- La croissance des PME-PMI : plus de 1.193.339 sont enregistré en Algérie<sup>13</sup>.
- Le climat d'investissement en Algérie est la première contrainte de financement des PME Algériennes. Le secteur bancaire Algérien aujourd'hui concentré sur le développement des moyens de financement pour la promotion PME.

### 6- La comparaison entre deux formes du leasing :

Dans le financement des entreprises par le leasing, on trouve deux formes différentes du leasing : leasing dans la BADR et leasing dans une société spécialisée.

Dans le tableau suivant, nous proposons une brève comparaison entre ces deux formes du leasing.

---

<sup>13</sup> Bulletin d'information statistique sur le PME en Algérie N°36 Edition 2019, consulté le 25/10/2021.

## Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie

**Tableau N°6 :** comparaison du crédit-bail dans la BADR et crédit-bail dans une société spécialisée

Concept	leasing de la BADR	leasing d'une société spécialisé
Montant du Financement	Financement 100% (subvention de l'Etat et plus le prêt bancaire)	Financement intégral (100 % du prix d'achat TTC)
type de locataire	le crédit destiné seulement pour les agriculteurs, pêcheurs et aquaculture et PME.	Ce crédit destiné pour tous les types de locataire qu'on besoin de liquidité
L'accès en financement	Rapide	moyen
L'échéance	A terme échoir, les loyers sont rembourser mensuellement, trimestriellement et annuellement (en fonction de la typologie et la nature du projet)	Les loyers constants remboursés mensuellement, trimestriellement et semestriellement
A l'échéance du Contrat	Généralement le locataire achete le matériel (surtout les agriculteurs)	l'entreprise a la possibilité de : -Racheter le bien pour la valeur résiduelle. -restituer le bien -relouer le bien
Garanties exigées	La BADR n'exige pas des garanties	Peuvent être exigées
Taux d'intérêt	Taux en vigueur (variable)	Le taux n'existe pas mais plutôt une marge de bénéfice comprise dans le paiement de loyer
le fournisseur	Exige le même fournisseur (L'Entreprise Publique Économique PMAT) pour tous ces locataires	N'exige pas le fournisseur pour ces locataires
Intervention de l'Etat	Soutien pouvoir publique 20% du coût du projet	N'existe pas de soutien de l'Etat

**Source :** fait par nous-mêmes à partir des données de la banque et le site d'une société MLA

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **Commentaire :**

Pour conclure, on peut dire que malgré toute cette liste de différence, ces deux formes du leasing ont des points communs comme : la société du crédit-bail est la propriétaire du bien du contrat, l'entretien et l'assurance est mise en charge par le locataire, l'option d'achat à la fin du contrat, la mise en charge de l'acquisition par la société du crédit-bail et le bien est amorti sur la durée du contrat même si cette dernière est inférieure à la durée de vie économique....etc.

## **Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie**

---

### **Conclusion**

Ce chapitre a pour objet de donner des notions de base sur le crédit-bail et son historique, et cela pour introduire une étude de ce mode de financement. Le mode du leasing a pris beaucoup du temps à introduire dans l'environnement Algérien vu plusieurs obstacles qui l'ont freiné, mais il a connu une évolution remarquable caractérisée conjointement par l'entrée progressive des nouvelles sociétés du leasing, et par l'augmentation significative du recours des entreprises à cette formule de financement.

Le crédit-bail commence à s'imposer progressivement comme un moyen de financement de plus en plus sollicité en raison des avantages qu'il procure, notamment aux PME. Ainsi, le gouvernement Algérien convient de souligner que le crédit-bail est parmi les mesures retenues pour appuyer et soutenir le financement de l'économie nationale notamment les PME.



CHAPITRE 3 : LE  
FINANCEMENT DES PME  
PAR LEASING CAS DE LA  
BADR

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

### **Introduction du chapitre 03 :**

La BADR soutient tous les acteurs locaux dans la réalisation de leurs projets, et ce, par des offres de financement adaptées afin d'assurer un financement approprié aux projets d'investissement, la BADR a mis en place la formule de financement en crédit-bail.

En Algérie, les sociétés du leasing sont peu nombreuses, la première société été la SALEM, ainsi que d'autres banque se sont lancées dans ce créneau notamment la BADR, elle s'est orientée vers ce mode de financement en Août 2008 suite à la dissolution de la SALEM en difficulté et cela pour donner un nouveau souffle pour certains entreprises Algériennes.

En tenant d'étudier dans ce dernier chapitre le financement des PME par leasing dans la BADR, et nous allons essayer d'apporter des réponses à l'interrogation suivante :

La BADR comment elle finance la PME par un crédit-bail ?

Afin d'étudier l'ensemble des dimensions de cette problématique et pour bien comprendre le financement d'une PME par un crédit-bail, nous allons essayer de présenter dans la première section l'historique de la BADR, puis sa structure, son organisme dans la deuxième section, et pour finir d'une dernière section par une étude d'un cas de financement d'un projet au sien de la direction régionale d'exploitation BADR N°015 de Tizi-Ouzou.

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

### **Section 01 : historique de la BADR**

#### **1- Présentation de la BADR :**

La banque d'agriculture et de développement rural (BADR) est une institution financière créée par le décret n° 82-106 le 13 Mars 1982, avec un capital social de 2 200 000 000 DA, qu'est passé à 33 000 000 000 DA en 1999 et 54 000 000 000 DA en 2021.

La BADR est la première banque d'agriculture en Algérie, elle met à la disposition de ces clients tous les crédits et les financements nécessaires, appropriés et répondant à tous leurs besoins<sup>14</sup>.

La direction régionale de Tizi-Ouzou (**BADR n°015**), sise au centre-ville, Rue Bouzard Cherif, elle constitue de douze agences au niveau de la wilaya se sont comme suit :

Agence de **Azazga** n°571, agence de **Larbaa Nait Irathen** n°572, agence de **Ain El Hammam** n°573, agence de **Draa El Mizan** n°574, agence de **Draa Ben Khedda** n°576, agence de **Ouacife** n°579, agence de Tizi-Ouzou n°580, agence de **Tigzirt** n°581, agence de **Ouadhias** n°582, agence de **Azeffoune** n°584, agence de **Bouzeguene** n°585, agence de **Tizi Rached** n°588.

#### **2- L'historique de la BADR :**

Il existe trois grandes étapes qui caractérisent l'évolution de la BADR depuis sa création, sont comme suit :

##### **2-1 - Allant de 1992 à 1990 :**

Au cours de ces huit années, la BADR a eu peur d'asseoir sa présence dans le monde rural en ouvrant des nombreuses agences dans les zones à vocation agricole. Cette période est marquée par la spécialisation de la BADR dans le financement.

Elle a acquis une notoriété et une expérience dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait alors dans un contexte d'économie planifiée ou chaque banque publique avait son champ d'intervention.

---

<sup>14</sup> Document remis par la banque BADR

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

### **2-2 - Allant de 1991 à 1999 :**

La loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention vers les secteurs d'activité, notamment vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole, sur le plan technique, cette étape a été celle de l'introduction des technologies informatique comme :

- La mise en place du système SWIFT pour l'exécution des opérations de commerce extérieur ;
- La mise en place du logiciel SYBU avec ces différents modules de traitement des opérations bancaires (gestion des prêts, gestion des opérations de caisse, gestion des placements, consultation à distance des comptes clientèle) ;
- L'informatisation de l'ensemble des opérations de commerce extérieur, les ouvertures des crédits documentaires ;
- L'introduction du nouveau plan des comptes au niveau des agences ;
- L'achèvement de l'information de l'ensemble des opérations bancaires au niveau du réseau ;
- L'élaboration de la carte de paiement et de retrait ;
- L'introduction du télétraitement (traitement des opérations bancaire à distance et en temps réel) ;
- L'élaboration de la carte de retrait interbancaire.

### **2-3- Allant de 2000 à 2021 :**

Dans cette intervalle la banque est caractérisé par la mise en adéquation de leurs activités et du niveau de leur prestation avec les principes de l'économie de marché en matière d'intervient dans le financement de l'économie, la BADR a augmenté le volume des crédits consentis aux PME/PMI, tout en accroissant son aide au monde agricole.

En 2000, la mise à niveau de l'institution par rapport aux normes internationales, et la généralisation de système réseau local avec la réorganisation du logiciel SYBU.

En 2007, généralement la norme de la banque assise avec un service personnalisé aux agences principales du territoire national.

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

Dans ses dernières années, la BADR annonce son lancement dans le système d'information international, et ce pour améliorer son service bancaire, et réussir à avoir accès même à l'international.

### **Section 2 : la structure et les missions de la BADR**

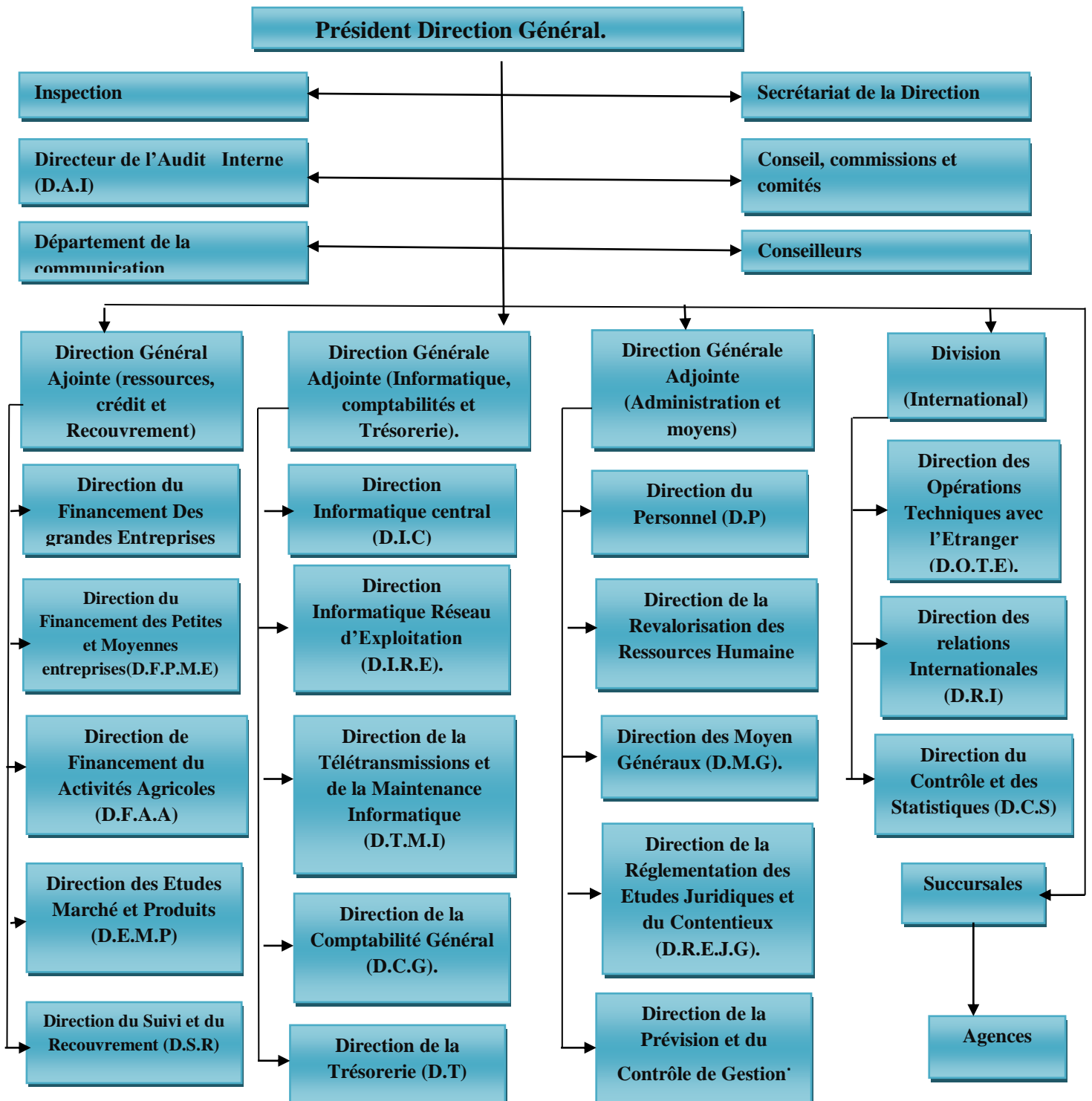
#### **1- L'organisation de la BADR :**

La Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) est une banque commerciale Algérienne. Son réseau compte actuellement près de 327 agences et 39 directions régionales. La densité de son réseau et l'importance de son effectif font de la BADR la première banque à réseau en Algérie.

L'organisation de la banque se présente sous l'organigramme général suivant :

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

Figure N°3 : L'organigramme général de la BADR :



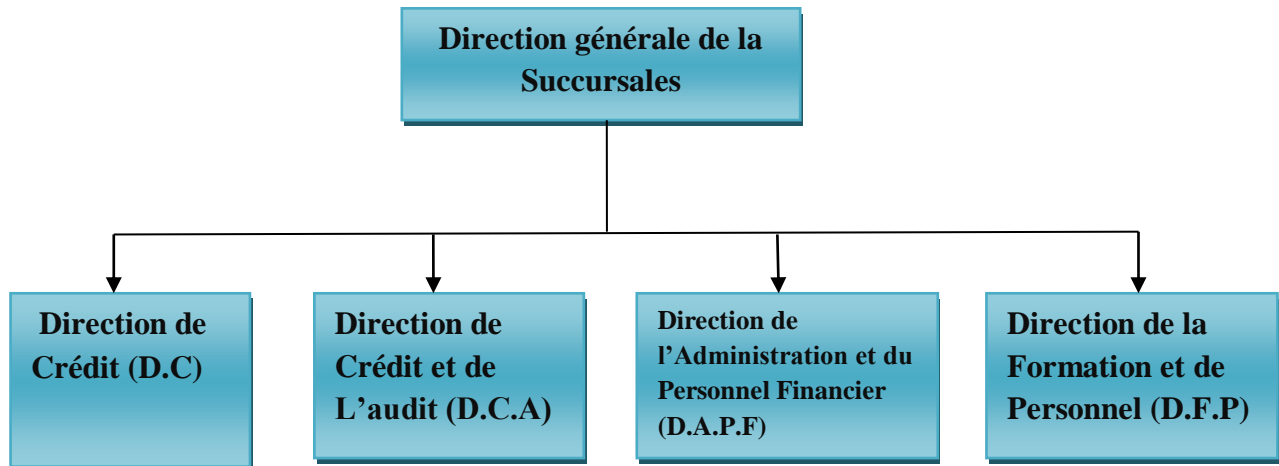
Source : document remis par la Banque

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### ➤ L'organisation de la structure de la BADR

La structure de la BADR est représentée au niveau de chaque wilaya pour représenter la direction générale en cas de problème. Les structures sont composées d'un directeur général au sommet et quatre sous-directions qui de leur part regroupent un nombre d'agents.

**Figure N°4** : La structure de la BADR



Le rôle de la succursale est de contrôler, animer, surveiller et soutenir le travail des agences qui traitent toutes les opérations de la banque.

### 2. Les missions de la BADR :

La BADR, banque publique, a pour mission le développement du secteur agricole et la promotion du monde rural. Elle propose une gamme complète de produits et services financiers et bancaires (collecte de dépôts, octroi de différents types de crédit, opérations de commerce extérieur, mise à la disposition du client de plusieurs moyens de paiement...).

- Le traitement de toutes les opérations du crédit, de change de trésorier ;
- L'ouverture des comptes à toute personne faisant la demande ;
- La réception des dépôts à vue et à terme ;
- La participation à la collecte de l'épargne ;
- La contribution au développement du secteur agricole ;
- L'assurance de la promotion des activités agricoles, agro-alimentaires, agro-industrielle et artisanales ;

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

- Le contrôle avec les autorités de tutelle de la conformité du mouvement financier des entreprises domiciliées.

### **3. Les objectifs de la BADR :**

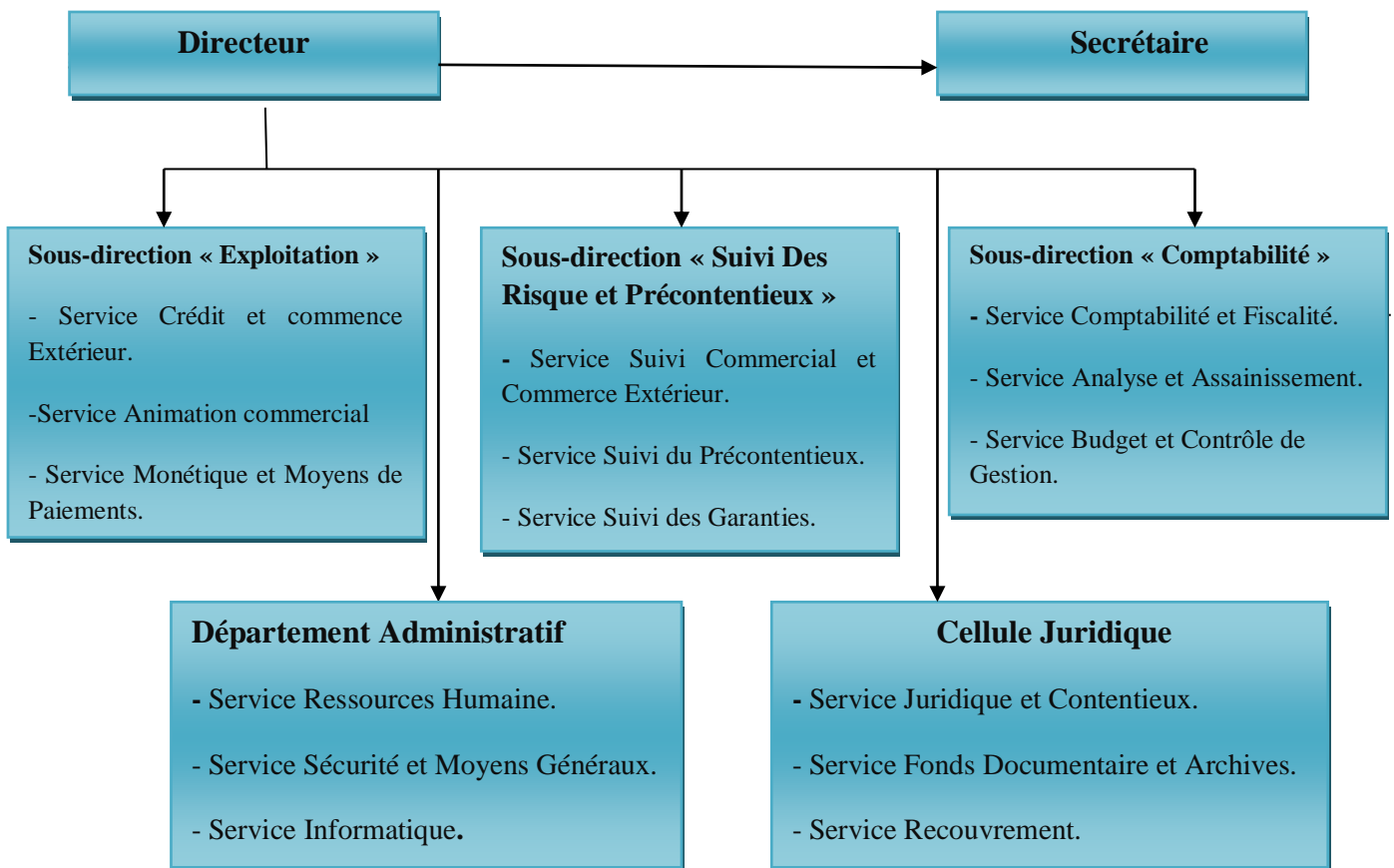
- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles -ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles ;
- La gestion rigoureuse du trésorier de la banque tant en dinars ou en devises ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau ;
- La satisfaction de ces clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelle technique managériale telle que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits.

### **4. Les services offerts par la BADR :**

- Financement de l'exploitation ;
- Gestion de caisse ;
- Carte de retrait ;
- Financement de projets d'investissements ;
- Crédit à la consommation (prêt véhicule...) ;
- Placements (comptes sur livrets, dépôts à terme, bon de caisse...) ;
- Opération de commerce extérieur (crédit documentaire, remise documentaire. . .).

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 5. Organigramme de Groupe Régional d'Exploitation<sup>15</sup>



Le groupe régional d'exploitation de Tizi-Ouzou (GRE 015- BADR) est l'une des directions d'exploitation de l'institution centrale de la banque d'agriculture et du développement rural. Ce groupe régional sis au environ de la rue Bouzard Chérif à Tizi-Ouzou contenant 12 agences locales d'exploitation.

#### 5.1. Le rôle de groupe régional d'exploitation (GRE) :

Chaque service dans le groupe régional il a un rôle précis dans la fixation des objectifs de cet organisme donc d'ici on en tire le rôle globale :

- L'assistance des agences dans l'élaboration et la fixation des objectifs des agences locale d'exploitation (ALE) concernant le volet monétique ;
- La dotation de la clientèle en cartes magnétiques de retrait ou de paiement ;
- Etablir le reporting à sa hiérarchie ;
- La disponibilité de la documentation inhérente à son domaine d'activité ;

<sup>15</sup>Document remis par le groupe régional de la BADR.

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

---

- La consultation et l'alimentation des centrales de risque et d'impayés de la banque d'Algérie ;
- L'évaluation de la côte du risque emprunteur de la clientèle d'engagement.

### 5.2- Les crédits offerts par le groupe régional d'exploitation (GRE-BADR) :

#### 5.2.1- Le crédit d'exploitation :

Les crédits d'exploitation sont déjà définis dans la partie théorique. En agriculture, ce type de crédit finance un plan de production végétale et/ou animal.

**A- Crédit par caisse :** «On appelle crédits par caisse : les crédits accordées par le banquier autorisant un client à rendre son compte débiteur»

- **Facilité de caisse :** « La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier mensuellement de court terme aux décalages entre ses dépenses et ses recettes ». C'est une opération de crédit à bref délai où le banquier autorise son client à faire fonctionner son compte en position débitrice à hauteur d'un montant généralement égal, à quinze (15) jours du chiffre d'affaires (C.A) mensuel.
- **La découverte :** « Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement ». Le découvert est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une insuffisance en fonds de roulement. Ce financement consenti permet à l'entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement qui dépasse les possibilités de son fonds de roulement, Pendant une période plus ou moins longue de 15 jours à quelques mois selon les besoins à satisfaire, donc le découvert est un crédit de court terme dont la durée ne doit pas dépasser une année, et son montant ne doit jamais dépasser 15 jours du chiffre d'affaires.
- **L'escompte commercial :** L'escompte est l'opération qui consiste pour le banquier à racheter à une entreprise les effets de commerce dont elle est porteuse, avant l'échéance et moyennant le paiement d'agios.

**B- Le crédit par signature :** Au lieu d'ouvrir directement sa caisse, le banquier peut prêter sa signature, sans supporter de charges de trésorerie. Parmi ces concours on abordera : L'aval ; l'acceptation ; le cautionnement et le crédit documentaire.

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

---

- **L'aval** : C'est le crédit par signature propre aux effets de commerce qui consiste à l'engagement d'un "avaliseur", par signature d'un effet de commerce, au profit d'un des signataires de l'effet appelé "avalisé" En vue d'assurer la bonne fin de cet effet, la signature du banquier, en tant que avaliseur, doit être précédée de l'expression "Bon pour aval".
- **L'acceptation** : C'est l'engagement du banquier à garantir le paiement d'une traite à échéance. Le banquier par l'apposition de la mention "Bon pour acceptation" sur la traite suivie de sa signature engage sa responsabilité vis-à-vis du créancier en même titre que le principal obligé.
- **Le cautionnement** : « Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». On parle de cautionnement lorsque le banquier prête sa signature et s'engage à remplir les obligations de son client en cas de défaillance de ce dernier à échéance.
- **Le crédit documentaire** : c'est une technique de règlement des opérations de commerce extérieur qui assure aux exportateurs le maximum de sécurité pour obtenir le paiement de leurs transactions. Elle permet de substituer l'engagement de l'importateur à celui de sa banque. Par son engagement, la banque de l'importateur s'oblige vis-à-vis de l'exportateur à lui régler le prix des marchandises contre la remise de documents prouvant leur expédition et certaines de ses caractéristiques. L'engagement de la banque de l'importateur (banque émettrice) est formalisé selon les instructions de son client (donneur d'ordre) dans la lettre d'ouverture du crédit documentaire transmise à l'exportateur (bénéficiaire) par la voie de sa banque chargée de la notification (banque notifiative).

### 5.2.2. Le crédit d'investissement :

L'intervention des banques (partenaires des entreprises) dans le financement des investissements se fait sous forme de crédits d'investissement classiques destinés à financer l'actif immobilisé du bilan (crédit à moyen et long terme), de crédit-bail, ainsi que quelques formes spécifiques de crédits. Leur remboursement est assuré, essentiellement, par le résultat dégagé par l'entreprise. En distingue des types de crédits suivant : les crédits à moyen et long terme, les crédits à court terme, crédit-bail et les crédits spécifiques comme Les crédits à

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

l'emploi de jeunes (ANSEJ), Les crédits aux chômeurs promoteurs (CNAC), le crédit (ENGEM) et autre comme :

### **Les crédits ordinaires :**

**A- Invest-VAN :** mis en place pour les véhicules utilitaires légers. C'est un crédit à court terme, le montant maximum de ce crédit est 1200000 DA. 70% de ce montant sont accordés par la banque et les 30% restant seront payés par le client.

**B- Equipement:** pour les véhicules utilitaires lourds et les matériels et équipements d'investissements.

### **C- Financement des Agriculteurs :**

- **Le Crédit agricole « R'FIG » :** Il s'agit d'un crédit d'exploitation totalement bonifié destiné au financement des agriculteurs et éleveurs, activant à titre individuel, organisés en coopératives ou en groupements économiques.
- **Le Crédit « ETTAHADI » :** Il s'agit d'un Crédit d'investissement partiellement bonifié, destiné aux nouvelles exploitations agricoles et d'élevage ou aux projets implantés sur des terres agricoles non exploitées, relevant de la propriété privée ou du domaine privé de l'Etat.

## **6. Les Garanties de la BADR :**

Pour améliorer la sécurité de ses engagements, le banquier exige de son client des sûretés. Ces dernières sont des garanties destinées à éviter au créancier les conséquences d'une éventuelle insolvabilité de son débiteur. On distingue deux sortes de sûretés :

- Les garanties personnelles ;
- Les garanties réelles.

**6.1-Les garanties personnelles:** Elles sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales de régler les obligations du débiteur principal en cas de défaillance. Elles se réalisent sous forme juridique de cautionnement et d'aval déjà présentes dans un chapitre antérieur.

**6.2-Les garanties réelles:** Il s'agit de diverses formes des biens, d'éléments d'actifs que peuvent être donnés en gage au créancier (de préférence au créancier chirographaire), en cas

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

de défaillance du débiteur, le produit de la vente de ses biens meubles ou immeubles servira au remboursement du créancier (banque), Il existe Trois catégories de garanties réelles :

- **Le nantissement** : un contrat par lequel un débiteur remet à son créancier un bien en garantie du paiement de sa dette ;
- **L'hypothèque** : « un contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance un droit réel (accessoire de préférence) qui lui permet de se faire rembourser par préférence au créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe (droit de suite) » ;
- **Le gage** : Il consiste de matériel roulant de l'emprunteur.

### Section 03 : étude d'un cas au niveau de la BADR n°015

Lors de notre stage pratique à la direction régionale BADR de Tizi-Ouzou n°015 qui se situe au rue Bouzard Chérif, nous allons essayer d'étudier un dossier du crédit-bail accordé à un client.

#### 1- Définition du leasing par la BADR :

Le leasing est une opération financière et commerciale, mettant en relation la banque avec des opérateurs économiques, dans le cadre d'un contrat de location des biens entrant directement dans la réalisation de projets d'investissement<sup>16</sup>.

**Tableau N°7** : Avant de demander un crédit-bail il faut savoir les informations suivantes :

Le montant	Crédit d'investissement	Crédit d'exploitation
Le lieu de dépôt d'une demande		
Agence	De 1 MDA à 5 MDA	De 300 000 DA à 5 MDA
Direction	De 5 MDA à 20 MDA	De 5 MDA à 10 MDA
Direction central	Plus de 20 MDA	Plus de 10 MDA

<sup>16</sup>Informations remis par la BADR

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 2- Traitement de dossier du leasing :

Le dossier relatif à la PME :

- Demande de location du matériel ou équipement en leasing rempli par le client ;
  - Registre de commerce ;
  - Statuts de la société et les pouvoirs de signature ;
  - Extrait de rôle ;
  - Etude technico-économique du projet ;
  - Bilans certifiés et tableaux de comptes de résultats des trois dernières années les entreprises en exercice ainsi que la situation comptable de l'année en cours ;
  - Bilan d'ouverture et tableaux de compte de résultat prévisionnel sur cinq ans pour les entreprises en création ;
  - Facture pro forma des équipements objet de la demande ;
  - Toute autorisation est obligatoire à délivrer par les organismes compétents.
- Le dossier de la demande de financement par le crédit-bail suit le cheminement suivant :
    - Les demandes de financement déposées auprès de la BADR sont recueillies suivant un formulaire de la demande de financement comprenant les références des demandeurs, les bilans des trois derniers exercices, ainsi que la valeur de son patrimoine qui servira éventuellement de garantie.
    - Après examens du dossier de la demande de financement par le représentant de la BADR, une visite sur site est programmée pour vérifier la véracité des informations communiquées par le demandeur.
    - Le représentant établit une fiche d'appréciation dûment signée par le directeur.
    - Après la signature de la fiche d'appréciation, l'ensemble du dossier est transmis au siège de la BADR, structure, engagement pour l'étude et l'établissement d'une fiche de synthèse propose le dossier ainsi examiné, pour approbation, à la prochaine réunion du comité interne des engagements.
    - La réunion de comité interne des engagements est sélectionnée par un procès-verbal de réunion mentionnant la liste des dossiers soumis et les décisions motivées d'acceptation ou des rejets.

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

- Si la demande de financement est acceptée un contrat notarié comportant autant de billets à que d'échéances que devra honorer le demandeur du crédit.

Les délais de traitement des demandes de financement sont impartis pour chaque palier de décision comme suit :

- Pouvoirs d'engagement agence : 30 jours calendaires.
- Pouvoirs d'engagement groupe : 35 jours calendaires.
- Pouvoirs d'engagement centraux : 45 jours calendaires.

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 3- Les taux de soutien présenté par la BADR<sup>17</sup>

Nature des équipements	Prix de référence en TTC	Niveau de soutien	Définition	Condition spécifique d'éligibilité
<u>Moissonneuses batteuses</u>	9.839.000 DA (à sac) 9.959.800 DA (à sac)	40% du prix de référence (à titre individuel) 50% du prix de référence (à titre collectif)	Matériel de récolte neuf fabriqué localement	<u>A titre individuel</u> : agriculteurs ne disposant pas de moissonneuse batteuse. <u>A titre collectif</u> : associations et groupements à caractère familial au professionnel d'agriculteurs, coopératives agricoles ; société de prestation de service spécialisées dans les travaux agricoles. L'acquéreur d'équipements agricoles doit disposer d'un contrat de service après-vente et d'une garantie d'une durée minimum d'une année.
<u>Tracteurs</u> -Petite puissance inférieure à 18CV. -Moyenne puissance de 80CV à 100CV. -Forte puissance supérieure à 100CV.	5.650.000 DA 4.590.000 DA 8.800.000 DA	30% du prix de référence (à titre individuel) 35% du prix de référence (à titre collectif)  30% du prix de référence (à titre individuel) 40% du prix de référence (à titre collectif)  35% du prix de référence (à titre individuel) 40% du prix de référence (à titre collectif)	Matériel neuf fabriqué localement	<u>A titre individuel</u> : agriculteurs possédant une de 05ha et plus.  <u>A titre collectif</u> : association et groupement à caractère familial ou professionnel d'agriculteurs, coopération agricoles sociétés de prestation de service spécialisées dans les travaux agricoles. L'acquéreur doit disposer d'un contrat de service après-vente et d'une garantie d'une durée d'une année.
<u>Matériel d'accompagnement :</u> -Matériel de travail du sol. -Matériel de traitement -Matériel de semis -Matériel de fertilisation -Matériel de récolte des fourrages - Matériel spécialisé		30% du prix de vente réel en TTC (à titre individuel)  40% du prix de vente réel en TTC (à titre collectif)	Equipements tractés neufs fabriqués localement	<u>A titre individuel</u> : agriculteurs disposant d'un tracteur.  <u>A titre collectif</u> : association et groupements à caractère familial ou professionnel d'agriculteurs, coopération agricoles sociétés de prestation de service spécialisées dans les travaux agricoles. L'acquéreur doit disposer d'un contrat de service après-vente et d'une garantie d'une durée minimum d'une année.

<sup>17</sup>Document remis par la banque

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

### **4- Présentation du client :**

- Nom raison social : \*\*\*\*\*
- Forme juridique : personne physique
- Branche d'activité : céréaliculture
- Tel : +213\*\*\*\*\*
- Le début d'activité : 2018
- Adresse d'exploitation : Ain Zaouïa, daïra Draa El Mizan, Wilaya de Tizi-Ouzou.
- Surface totale de l'exploitation totale en hectares : 80 ha (5 ha local et 75 ha CL ASP l'activité répartie entre céréaliculture, fourrage et maraichage).

Ces informations permettent à la banque d'avoir préalablement une idée sur la solvabilité du client en référence à la date de création et à la nature de l'activité.

La banque complète ces informations collectées par l'entretien avec le client par la demande tout une liste de document au client afin de mieux étudier la demande de crédit. Ces documents portent sur :

- La demande du client signée et cachetée ;
- Le détail des engagements auprès des autres banques ;
- Le détail des comptes : autres dettes, autres débiteurs et trésorerie passif ;
- La copie de statut juridique d'entreprise ;
- La copie de registre de commerce,
- L'extrait de rôle ;
- La situation fiscale et parafiscale récente ;
- L'attestation de mise à jour des cotisations CNAS.

#### **4-1- Les moyens de client existant :**

Le chargé de l'étude du dossier de demandeur du crédit note que le client dispos d'un ensemble d'outils de travail et d'équipements et une surface importante, et ces informations sont indiqués dans ce tableau ci-dessous :

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

Objet	Nombres / références
Terre	80 ha
Tracteur à chenilles année 1975 et ses accessoires	01
Camion Nissan	01
Machine à trine	02
Kits d'irrigation	02
Cuve à lait de 500L	01
Tracteur CIRTA et ses accessoires (financé par nos soins dans le cadre de leasing 2019)	01
Oliver	2.60 ha
Figuier	0,05 ha
Terre nue	25.80 ha
Chaptal	Bovin 4 tété et Ovin 3 tété
Broussailles	2,50 ha

### 4-2- Situation fiscal et parafiscal :

Rubrique	Situation
Situation fiscal	Apurée
Situation parafiscal	Apurée

**Source** : fait par nous même à partir des données remis par la banque

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 4-3- Objet de la demande :

L'objet de la demande porte sur l'acquisition du matériel d'exploitation neuf

Description	Fournisseur	Quantité	Montant
Moissonneuse batteuse	EPE PME TRADING UNITE CENTRAL	01	983.900.00 DA(HT) 11.708.470 DA (TTC)

**Source** : faire par nous même à partir des données remis par la banque

### 4-4- Présentation de fournisseur :

L'Entreprise Publique Economique **PMAT** est une société par actions au capital social de 4 463 millions de Dinars. PMAT est filiale d'AGM (Algerian Group of Mechanics) et fait partie de la Division Matériels et Équipements Agricoles dont l'objectif principal est de répondre aux besoins de la mécanisation de toutes les filières agricoles.

Avec un effectif de 580 employés, PMAT a pour mission la commercialisation des machines et matériels agricoles, le service après-vente, la maintenance des équipements, la pièce de rechange du machinisme et équipements agricoles, et la prestation des services agricoles.

### 4-5- Coût du projet d'investissement :

Montant du projet d'investissement : 9.839.000.00DA

Montant du soutien ou subvention d'Etat : 3.938.600.00 DA (**9.839.00.00** ×40%)

**Prêt bancaire : 5.903.400.00 DA**

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 4-6- L'analyse de la situation financière :

#### 4-6-1-Tableau d'amortissement<sup>18</sup> :

L'emprunt d'une valeur de **5.903.400.00 DA** durée **07** ans taux d'intérêt**6%**

Date	Capital	Intérêt <sup>19</sup>	Amortissement <sup>20</sup>	Reste de capital
01	5.903.400.00	354.204.00	843.343.00	5.060.057.00
02	5.060.057.00	303.603.00	843.343.00	4.216.714.00
03	4.216.714.00	253.002.00	843.343.00	3.373.371.00
04	3.373.371.00	202.402.00	843.343.00	2.530.028.00
05	2.530.028.00	151.801.00	843.343.00	1.686.685.00
06	1.686.658.00	101.201.00	843.343.00	843.343.00
07	843.343.00	50.601.00	843.343.00	00
		1.416.816.00	5.903.400.00	00

**Source** : fait par nous-mêmes à partir des données

<sup>18</sup> Document remis par la banque

<sup>19</sup>Intérêt : capital × le taux d'intérêt (6%)

<sup>20</sup>Amortissement : prêt bancaire / 7 ans

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 4-6-2-Bilan actif provisionnel<sup>21</sup> :

LIBELLET	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année6	Année7
Actifs non courants							
Ecart d'acquisition-goodwill positifs ou négatif							
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Bâtiments							
Autres immobilisations corporelles	9 839 000.00	9 839 000.00	9 839 000.00	9 839 000.00	9 839 000.00	9 839 000 .00	9 839 000 .00
Amortissements	-1 405 571.00	-2 811 142.00	-4 216 713.00	-5 622 284.00	-7 027 855.00	-8 433 426.00	-9 389 000.00
Immobilisation encours							
Immobilisations financières							
Titres mis en équivalence							
Autres participations et créances rattachées							
Autres titres immobilisés							
Prêts et autres actifs financiers non courants							
Impôts différés actif							
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT</b>	8 433 429.00	7 027 858.00	5 622 287.00	4 216 716.00	2 811 145.00	1 405 574.00	0.00
Actif courant	8 433 429.00	7 027 858.00	5 622 287.00	4 216 716.00	2 811 145.00	1 405 574.00	0.00
Stocks et encours							
Créances et emplois assimilés							
Client	1 988 872.00	2 929 234.00	2 420 726.00	2 809 509.00	3 891 205.00	4 477 501.00	3 536 569.00
Autres débiteurs							
Impôts et assimilés	2 649 398.00	2 611 398.00	2 568 933.00	2 766 509.00	2 682 838.00	2 813 519.00	2 683 848.00
Autres créances et emplois assimilés							
Comptes débiteurs du passif							
Disponibilités et assimilés							
Placement et autres actifs financiers courants							
Trésorerie	5 274 460.00	4 958 531.00	6 120 416.00	6 845 731.00	6 621 213.00	6 896 779.00	8 388 042.00
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	9 912 730.00	10 499 163.00	11 110 075.00	12 421 749.00	13 195 256.00	14 187 799.00	14 608 459.00
<b>TOTAL GENERAL ACTIF</b>	18 346 159.00	17 527 021.00	16 732 362.00	16 638 465.00	16 006 401.00	15 583 373.00	14 608 459.00

<sup>21</sup>Document remis par la BADR

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 4-6-3-Bilan passif provisionnel

<b>LIBELLET</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>
<b>Capitaux propres</b>							
Capital émis	4 919 500.00	4 919 500.00	4 919 500.00	4 919 500.00	4 919 500.00	4 919 500.00	4 919 500.00
Capital non appelé							
Autres subvention d'investissements	3 935 600.00	3 935 600.00	3 935 600.00	3 935 600.00	3 935 600.00	3 935 600.00	3 935 600.00
Primes et réserves-réserves consolidés (1)							
Ecart de réévaluation							
Ecart d'équivalence (1)							
Résultat net-résultat net du groupe (1)	3 844 339.00	3 765 093.00	3 773 323.00	4 452 042.00	4 628 939.00	5 010 991.00	4 525 619.00
Autres capitaux propres- report à nouveau							
Comptes de liaison							
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	12 699 439.00	12 620 193.00	12 628 423.00	13 307 142.00	13 484 039.00	13 866 091.00	13 380 719.00
<b>Passif non courant</b>							
Emprunt et dettes financières	5 060 057.00	4 216 714.00	3 373 371.00	2 530 028.00	1 686 685.00	843 343.00	0.00
Impôts (différés et provisionnés)							
Autres dettes non courantes							
Provisions et produits constatés d'avance							
<b>Total passif non courant</b>	5 060 057.00	4 216 714.00	3 373 371.00	2 530 028.00	1 686 685.00	843 343.00	0.00
<b>Passif courant</b>							
Fournisseurs et comptes rattachés	307 779.00	415 230.00	460 154.00	510 083.00	553 273.00	587 779.00	945 230.00
Impôts	278 884.00	274 884.00	270 414.00	291 212.00	282 404.00	296 160.00	282 510.00
Autres dettes							
Trésorerie passif							
<b>Total passif courant</b>	586 663.00	690 114.00	730 568.00	801 295.00	835 677.00	883 939.00	1 227 740.00
<b>TOTAL GENERAL PASSIF</b>	18 346 159.00	17 527 021.00	16 732 362.00	16 638 465.00	16 006 401.00	15 593 373.00	14 608 459.00

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 4-6-4- L'analyse l'équilibre financier :

Tableau N°8 : calcul des ratios d'équilibre financier

Les indices	Année1	Année 2	Année3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
<sup>22</sup> FR	9.326.067.00	9.817.282.00	10.379.507.00	11.820.454.00	12.358.879.00	13.303.860.00	13380.719.00
<sup>23</sup> BFR	4.051.607.00	4.860.518.00	4.358.991.00	4.774.723.00	5.738.366.00	6.407.081.00	4992.677.00
<sup>24</sup> T(N)	5.274.460.00	4.956.764.00	6.020.516.00	7.045.731.00	6.620.513.00	6.896.779.00	8388.042.00

Source : fait par nous-mêmes à partir des données

#### Commentaires :

D'après les calculs de fonds de roulement, nous constatons une progression continue qui peut s'expliquer par l'augmentation des capitaux permanents, ce dernier est contribué par le résultat positif réalisé par l'entreprise en cours de ces années, ce qui couvre largement l'actif non courant (immobilisation) généralement, ainsi un excédant chiffré à 76.859.00 DA en année 7, elle peut l'utiliser dans d'autres besoins financiers ; donc un FR positif est interprété comme mesure de la solvabilité courante d'entreprise, que signifie un équilibre à long terme.

Les besoins de fonds roulement est positifs durant toutes les années, l'actif circulant couvre largement les dettes à court terme, donc l'entreprise réalise un équilibre à court terme. On recommande pour l'entreprise de diminuer ses créances clients et ses stocks et augmenter ses dettes fournisseurs.

Dans notre cas la trésorerie positive durant les 7 années, les capitaux permanents arrivent à financer l'intégralité des valeurs immobilisées et de dégager un surplus de liquidité (FR). L'entreprise arrive également à financer le BFR. Dans cette situation l'entreprise a un BFR important, elle ne doit pas se contenter uniquement du FR pour financer, elle doit le réduire. Dans ce cas, l'excédent de liquidité (FR) sur le BFR à permet de dégager une trésorerie positive.

---

<sup>22</sup>Fonds de roulement : les capitaux permanents- les besoins permanents (Actif stable)

<sup>23</sup>Besoins de fonds roulement : Actif circulant (valeur des exploitation+ valeur réalisable)- les dettes à court terme

<sup>24</sup>Trésorerie Nette : Fonds de roulement – Besoins de fonds roulement

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 4-6-5-Tableau de compte résultat prévisionnel<sup>25</sup>

<b>LIBELLET</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>	<b>Année 7</b>
Ventes et produits annexes	13 944 200.00	13 744 200.00	13 520 700.00	14 560 575.00	14 120 200.00	14 807 995.00	14 125 515.00
Variation stocks produit finis et en cours							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
1-production de l'exercice	13 944 200.00	13 744 200.00	13 520 700.00	14 560 575.00	14 120 200.00	14 807 995.00	14 125 515.00
Achats consommés	-7 120 700.00	-7 109 120.00	-6 899 900.00	-7 520 605.00	-7 380 626.00	-7 738 220.00	-7 588 538.00
Services extérieurs et autres consommations							
2-consommation de l'exercice	-7 120 700.00	-7 109 120.00	-6 899 900.00	-7 520 605.00	-7 380 626.00	-7 738 220.00	-7 588 538.00
3-valeur ajoutée d'exploitation (1-2)	6 823 500.00	6 635 080.00	6 620 800.00	7 089 970.00	6 739 574.00	7 069 775.00	6 586 977.00
Charges de personnel	-999 536.00	-978 696.00	-960 656.00	-722 476.00	-296 159.00	-272 719.00	-281 110.00
Impôts, taxes et versement assimilés	-278 884.00	-274 884.00	-270 414.00	-291 212.00	-282 404.00	-296 160.00	-282 510.00
4-excédent brut d'exploitation	5 545 080.00	5 381 500.00	5 389 730.00	6 026 282.00	6 161 011.00	6 500 896.00	5 973 357.00
Autres produits opérationnels							
Autres charges opérationnelles							
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-1 405 571.00	-1 405 571.00	-1 405 571.00	-1 405 571.00	-1 405 571.00	-1 405 571.00	-1 405 571.00
Reprise sur pertes de valeur et provision							
5-résultat opérationnel	4 139 509.00	3 975 929.00	3 984 159.00	4 620 711.00	4 755 440.00	5 095 325.00	4 567 786.00
Produits financiers							
Charges financières	-295 170.00	-253 003.00	-210 836.00	-168 669.00	-126 501.00	-84 334.00	-42 167.00
6-résultat financier	-295 170.00	-253 003.00	-210 836.00	-168 669.00	-126 501.00	-84 334.00	-42 167.00
7-résultat ordinaire avant impôts (5-6)	3 844 339.00	3 722 926.00	3 773 323.00	4 452 042.00	4 628 939.00	5 010 991.00	4 525 619.00
Impôts exigible sur résultats ordinaires							
Impôts différés sur résultats ordinaires							
Total des produits des activités ordinaires	13 944 200.00	13 744 200.00	13 520 700.00	14 560 575.00	14 120 200.00	14 807 995.00	14 125 515.00
Total des charges des	-10 099 861.00	-9 979 107.00	-9 747 377.00	-10 108 533.00	-9 491 261.00	-9 797 004.00	-9 599 896.00

<sup>25</sup>Document remis par la BADR

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

activités ordinaires							
8-résultat net des activités ordinaires	3 844 339.00	3 765 093.00	3 773 323.00	4 452 042.00	4 628 939.00	5 010 991.00	4 525 619.00
Eléments extraordinaires (produits)							
Eléments extraordinaires (charges)							
9-résultat extraordinaire							
10-résultat net de l'exercice	3 844 339.00	3 765 093.00	3 773 323.00	4 452 042.00	4 628 939.00	5 010 991.00	4 525 619.00

### 4-6-6- L'analyse par ratios<sup>26</sup> :

#### ➤ Les ratios de structure :

Tableau N°9 : calcul les ratios de structure (10<sup>2</sup>)

Le ratio (%)	Mode de calcul	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Autonomie financière	FP/ΣR	69.22	72.00	75.47	79.98	84.24	88.92	91.59
Capacité d'endettement	FP/DLMT	250.97	299.29	374.36	525.97	799.44	1644.18	/
La solvabilité	ΣE/ΣD	324.89	357.19	407.71	499.46	634.57	902.76	1189.86

#### Commentaires :

Le ratio d'autonomie financière de cette entreprise calculé à partir des ressources est supérieur à 50% durant les 7 ans, cela signifie que les capitaux propres de l'entreprise sont plus importants que la totalité des dettes ; donc elle peut couvrir ses emprunts bancaires par ses capitaux propres. En remarque aussi, se ratio dans la dernière année est la plus importante que les précédentes d'une valeur de 91,59%.

<sup>26</sup>GERARD Melyon « Gestion financière », 4eme édition Bréal, Août 2017, France, pages 160 et 161  
ERIC Stephany « Gestion financière », 2eme édition ECONOMICA, 2000, paris, pages 111, 112, 113, 114.

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

Le ratio d'endettement est élevé durant toutes les années progressivement, se signifier que l'entreprise a une dépendance importante aux financements extérieurs de manière très générale, et dans notre cas le ratio est supérieur à 200% , il est considéré comme élevé.

On peut dire que cette entreprise est solvable durant la période du contrat, on a enregistré des ratios supérieurs à 100%, se qui signifie une capacité de remboursement des dettes à court et à long terme, il permet d'avoir une vue globale sur le développement de l'activité d'entreprise à la fois dans le temps et dans l'espace.

### ➤ Les ratios d'activité :

**Tableau N°10** : calculer des ratios d'activité en DA, (10<sup>2</sup>)

Le ratio	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7
Evolution de CA	13944200	13744200	13520700	14560575	14120200	14807995	14125515
VA	6823500	6635080	6620800	7039970	6739574	7069775	6736977
VA/CA (%)	48,93	48,28	48,97	48,35	47,73	47,74	47,69
EBE/CA(%)	39,77	39,15	39,86	41,39	43,63	43,90	42,29

**Source** : fait par nous-mêmes à partir des données

### Commentaire :

L'entreprise a réalisé une augmentation de chiffre d'affaire dans les 7 ans, cette augmentation est impliqué par l'ensemble des ventes réalisé dans chaque année.

Les valeurs ajoutés de cette entreprise sont importantes pour toute les années, se qui signifie que le cycle de production crée de la richesse, mais le montant doit être suffisamment élevé pour couvrir les charges d'entreprise (les salaires, les impôts et taxes...etc.).

L'évolution des ratios VA/CA et EBE/CA sont des indicateurs permettant de connaître la rentabilité réelle de cette entreprise, c'est-à-dire la rentabilité générer uniquement pour son activité opérationnelle indépendamment de ses politiques d'investissement et de financement.

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### ➤ Les ratios de rentabilité :

Tableau N°11 : calcule des ratios de rentabilité

Le ratio (%)	Mode de calcul	Année1	Année2	Année 3	Année4	Année5	Année6	Année7
Rentabilité financière <sup>27</sup>	Résultat Net/FP	30,27	29,83	29,88	33,46	39,33	36,14	33,82
Rentabilité commerciale <sup>28</sup>	RN/CA	27,56	27,39	27,91	30,58	32,78	33,84	32,04
Rentabilité économique <sup>29</sup>	RN/ΣA	20,95	21,48	22,55	26,76	28,92	32,16	30,98

Source : fait par nous-mêmes à partir des données

### Commentaires :

Le ratio de la rentabilité financier de cette entreprise est une valeur importante surtout celle de la cinquième année d'une valeur de 39,33%, ce qui signifie qu'elle a réalisé des profits. C'est un indicateur fiable et qui nous permet d'évaluer la capacité de cette entreprise à créer des profits grâce aux capitaux mis à disposition.

Le résultat dégagé par le calcule de la rentabilité commerciale pendant les 7 ans est important avec une progression continue, ce qui signifie la rentabilité d'entreprise dans son secteur d'activité, plus la marge brute de l'entreprise sur les ventes de ses produits et services est forte.

On remarque dans le ratio de la rentabilité économique une progression des taux, pour planifier avec un taux de 32.16% à la sixième année du contrat, ce qui signifie la bonne gestion et performance de cette entreprise.

<sup>27</sup> Rentabilité Financier : résultat Net/ Fonds Propres

<sup>28</sup> Rentabilité Commercial : Résultat Net / Chiffre d'Affaire

<sup>29</sup> Rentabilité Economique : Résultat Net / la somme d'Actif

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

➤ La valeur actuelle nette (VAN) :

1- La capacité d'autofinancement (CAF) :

Tableau N°12 : Calcule de la capacité d'autofinancement (10<sup>2</sup>), en DA

Année	1	2	3	4	5	6	7
CA	13944200	13744200	13520700	14560575	14120200	14807995	14125515
-Charge Fixe	295170	253003	210836	168669	126501	84334	42167
-Redevance	354204	303603	253002	202402	151801	101201	50601
-Amorti	1405571	1405571	1405571	1405571	1405571	1405571	1405571
Résultat brut	11889255	11782023	11651291	12783933	12436327	13216889	12627176
-impôt /B <sup>30</sup>	3566776	3534606	3495387	3835179	3730898	3965066	3788152
Résultat Net	8322479	8247417	8155904	8948754	8705429	9251823	8839024
+Amorti	1405571	1405571	1405571	1405571	1405571	1405571	1405571
CAF	9728050	9652988	9561475	10354325	10111000	10657394	10244595

2- la variation du BFR :

Tableau N°13 : Calcule de la variation du BFR

Année	1	2	3	4	5	6	7
Total du BFR	4051607.00	4860518.00	4358991.00	4774723.00	5738366.00	6407081.00	4992677.00
Variation du BFR	4051607.00	808911.00	-501527.00	415723.00	963643.00	668775.00	-1414404.00

**Récupération du BFR** est égale au montant du BFR de la dernière année **4992677 DA**

Et on peut le trouver par la somme des variations du BFR (4051607.00+ 808911.00 - 501527.00+ 415723.00 +963643.00+ 668775.00-1414404.00)

---

<sup>30</sup>Impôt sur bénéfice pour les entreprises est de 30%

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

### 3-Calcul des flux nets de trésorerie (FNT) :

$$\text{FNT} = \text{encaissements} - \text{décaissements}$$

Tableau N°14 : Calcul des flux nets de trésorerie (10<sup>2</sup>), en DA

Année	0	1	2	3	4	5	6	7
Encaissement CAF								
Récupération de BFR		9728050	9652988	9561475	10354325	10111000	10657394	10244595
Valeur résiduelle								4992677
Rebroussement de dépôt de garantie								0
Emprunt	5903400							
Total 1	5903400	9728050	9652988	9561475	10354325	10111000	10657394	10244595
Décaissement								
Investissement	9839000							
Dépôt de garantie								
Variation de BFR		4051607	808911	-501527	415732	963643	668715	-1414404
Loyer décalé	354204	303603	253002	202402	151801	101201	50601	
Total 2	10193204	4355210	1061913	-299125	567533	1064844	719316	-1414404
FNT (T1-T2)	-4289804	5372840	8591075	9860600	9786792	9046156	9938078	11658999

$$\text{VAN} = -I_0 + \sum CF_t (1+i)^{-t}$$

$$\text{VAN} = -4289804 + 5372840(1,06)^{-1} + 8591075(1,06)^{-2} + 9860600(1,06)^{-3} + 9786792(1,06)^{-4} + 9046156(1,06)^{-5} + 9938078(1,06)^{-6} + 11658999(1,06)^{-7} = -4289804 + 50265616,04$$

$$= 45975812,04 \text{ DA}$$

#### Commentaire :

La VAN dégagée est positive et importante, ce qui signifie que la valeur actualisée des recettes prévues est supérieure au montant de l'ensemble des capitaux investis donc montant

## Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR

d'investissement (**5.903.400.00 DA**) est récupéré. L'investissement est donc rentable, ce qui exprime la capacité d'entreprise de rembourser ses emprunts, à payer des dividendes et à autofinancer des nouveaux investissements ou développement de son activité sans recourir à des financements externes.

La VAN réalisé donne une bonne image pour cette entreprise, cela lui permet un avantage d'octroi d'autres crédits au sien de la BADR avec un taux réduit.

### 4- Calcul de l'indice de profitabilité (IP) :

**IP= flux nets de trésoreries actualisés/ Investissement initial**

$$IP = \sum CF_k(1+i)^{-k} / I_0$$

$$IP = 5372840(1,06)^{-1} + 8591075(1,06)^{-2} + 9860600(1,06)^{-3} + 9786792(1,06)^{-4} + 9046156(1,06)^{-5} + 9938078(1,06)^{-6} + 11658999(1,06)^{-7} / 4289804 = 50265616.04 / 4289804$$

$$IP = 11.72$$

### Commentaire:

L'indice de profitabilité de cette entreprise est supérieur à 1, ce qui facilite à l'entreprise la prise de décision qui lui permette d'évaluer l'opportunité de poursuivre son projet et indique aussi sa rentabilité.

**Remarque :** la règle d'indice de profitabilité est une variation de la règle de la valeur actuelle nette (VAN). En général, une VAN positive correspondra à un indice de profitabilité supérieur à 1.

### ➤ La décision de la banque (BADR) :

L'étude des bilans et le compte du résultat provisionnels du client pendant toute la durée du contrat (7 ans), et les calculs faire auparavant (l'équilibre financier, les ratios de solvabilité, d'activité et de rentabilité), la banque donne son avis sur la décision d'octroyer le crédit demandé par le client (favorable ou défavorable). Dans notre cas, le crédit demandé par le client (**x**) pour un montant de **5.903.400.00 DA** est favorable durant une période de **7 ans** avec un taux d'intérêt de **6%**.

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

### **5. Les forces et les faiblesses du leasing à la BADR :**

#### **➤ Les Forces :**

- Le taux d'intérêt applicable est assez faible (9%), surtout dans les activités agricoles comparé à la concurrence (moyenne entre 12% et 14%). Ceci représente un point crucial pour les clients désireux de limiter de leurs dépenses.
- La valeur résiduelle est faible (2%) et négligeable par rapport au montant du loyer d'où le locataire trouve un avantage incontestable à acheter le bien en fin de location.

#### **➤ Les faiblesses :**

- Les délais de traitement des dossiers ne sont pas assez réduits, ils sont de 30 jours ou plus par chaque palier. Ceci ne garantit pas une réponse sûre et rapide aux clients.
- La BADR se limite à la pratique du leasing mobilier et néglige le leasing immobilier qui peut représenter des gains de part de marché considérables.
- La banque oblige ses clients d'acquérir le matériel désiré auprès de la PMAT ce qui ne donne pas au client de choix d'achat, parfois le bien n'est pas disponible ce qui oblige le client à attendre plus de trois mois.

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

---

### **Conclusion**

Nous avons constaté durant notre stage pratique au niveau de la direction de la BADR n°015 Tizi-Ouzou, que le dossier de la demande d'un crédit-bail est constitué de différents documents nécessaires pour une PME, et une étude de son projet par une analyse financière et économique.

A travers les informations concernant l'entreprise que la banque a mise à notre disposition, nous avons pu faire une étude technico-économique, une étude financière et une étude de rentabilité de l'équipement.

L'analyse financier sur les documents comptables de l'entreprise a met en lumière une situation que nous pourrions qualifier de bonne santé.

En conclusion de compte tenu des éléments économiques et financiers du projet ; la banque débloque le crédit-bail demandé par l'entreprise, du montant de 5 903 400.00 DA remboursable sur une période de 7 ans avec un taux d'intérêt de 6%.



# CONCLUSION GÉNÉRALE



## **Conclusion générale**

---

### **Conclusion générale :**

L'objet de notre recherche se proposait d'étudier le financement des PME par le crédit-bail, notamment son rôle et son développement dans l'économie Algérien. Pour ce faire, nous avons essayé, tout le long de notre travail, à travers les trois chapitres de présenter des multiples services en matière de financement mis à la disposition des PME principalement le leasing. Le dernier chapitre vient illustrer par le traitement d'un cas d'une demande de crédit leasing par une PME.

Tout au long de ce travail, nous avons tenté d'obtenir des résultats pratiques qui nous ont permis d'apporter des réponses à la problématique de notre travail de recherche et de vérifier les hypothèses.

Les petites et moyennes entreprises sont privilégiées pour le développement du pays. L'importance des PME dans la croissance globale été la stabilité économique et extrêmement cruciale pour le pays en développement comme l'Algérie, où les PME sont la partie principale des entreprises. Malgré le fait que les PME souffrent de plusieurs handicaps de financement bancaire pour sa création et son extension, elles peuvent jouer un rôle important en termes de création d'emploi.

Le leasing comme un mode de financement des entreprises s'est largement répandu dans notre pays ces dernières années, et la plupart des organismes de crédit proposent ce type de produit financier. En effet, les PME sont de plus en nombreuses à se trouver vers ce mode de financement pour leurs activités professionnelles et sa croissance sans épuisement de leur fonds propres ni saturation de leur capacité d'endettement.

Notre travail consiste à présenter les déférentes sources de financement des PME, et les notions du crédit-bail et son rôle dans le développement de ce type d'entreprise Algérienne. Le leasing est pratiqué principalement par la BADR et précisément dans le secteur agricole. Donc pour répondre à la problématique, on peut dire que le leasing peut être un moyen privilégié pour le financement des PME. Nous avons constaté à travers notre stage pratique dans la direction de la BADR (Tizi-Ouzou), néanmoins il reste une forme très efficace pour financer quelque activité ou investissement du fait que son raccordement n'exige pas de condition ni de garanties.

Au terme de notre stage pratique, est après l'analyse des données et informations de porteur du projet, nous avons pu parvenir à certaines conclusions importantes qui ont permis à

## Conclusion générale

---

la direction régionale d'exploitation BADR de prendre sa décision finale concernant ce projet. Nous pouvons résumer comme suit :

- Le projet est rentable et le client est solvable ;
- Le projet financé est viable, évoluant dans une région d'activité où celui-ci ne présenté aucun risque ;
- La banque a en
- définitive donné un avis favorable pour le financement de ce projet.

Donc pour répondre à la problématique on peut dire que le leasing peut-être considéré comme un choix ou une option de financement des petites et moyennes entreprises, et au même temps un dispositif de dernier recours qui s'impose, lorsque toutes les autres solutions de financement sont épuisées par l'opérateur économique.

Il y'a lieu de noter que par le traitement de l'application de la technique de financement d'un projet d'une PME par leasing dans un seul établissement bancaire et précisément dans la BADR qui est spécialisé dans l'agriculteur est insuffisant, d'autres questions peuvent être étudiées à travers un traitement plus approfondi, ce que nous espérons faire dans un travail de recherche complémentaire à celui-ci dans le future.

## **La bibliographie**

### **Les ouvrages**

BELLETANTE Bernard, LEVRATTO Nadine, PARANQUE Bernard, « Diversité économique et modes de financement des PME », édition l'HARMATTAN, France, 2001.

BRANLARD.J.P, « L'entreprise et le financement bancaire », édition CASBAH, Alger, 2000.

CHERTOK Grégoire, DE MALLERY Pierre-Allain et POULETTY Philippe, « Le financement des PME », édition La documentation Française, paris, 2009.

DUCRET Guillaume, « Développer sa PME grâce au contrôle de gestion », édition DUNOD, France, 2014.

ERIC Stephany, « Gestion financière », 2ème édition ECONOMICA, paris, 2000.

GARRIDO. Eric, « Le cadre économique et réglementaire du Crédit-bail », édition Revue Banque, France, 2002.

GERARD Melyon,« Gestion financière », 4ème édition Bréal, France, 2017.

JOYAD André, SADEG Mohamed, TORRES Olivier, « PME Algérienne et le défi de l'internationalisation », édition L'Harmattan, Algérie, 2010.

L.BERNET-ROLLANDE, « Pratique de l'analyse financière », édition DUNOD, paris, 2009.

PASCAL. Philopossian, « le crédit-bail et le leasing », édition SEFI, France, 1998.

ROUYER.G,cheinel.G, « la banque et l'entreprise techniques actuelles de financement »3eme édition Revue Banque, Paris, 1996.

### **Les Articles**

DG d'El-DjazairIstithmar,« Algérie- les avantages du capital d'investissement », Algérie, dimanche, 06 Mars 2011.

Nabila SMAILI. Article « pratique du crédit-bail en Algérie état de lieux et perspectives », Algérie, Novembre 2018.

Ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996, article 1-relative au crédit-bail.

## **Les Revus**

BEY EL-MOKHTAR, « Le leasing et ses principes caractéristiques dans le monde », Revue finance et développement au maghreb, n°16 et 17 publication de l'IFID, 1995.

GILGUY « Crédit-bail, leasing : quand une offre de financement permet de mieux vendre », Revue le MOCI N°1448, Paris, 2000.

Julien, P. A, « la revue internationale P.M.E », France, 1990.

LAURE.M « L'apport du crédit-bail aux techniques financières », Revue BANQUE N°364, Paris, 1977.

SI LEKHAL Karim, KORICHI Youcef, GAROUSSA Ali, « PME en Algérie : Etat des lieux, les contraintes et perspectives », Algérie, 2013.

## **Mémoires**

SMAILI Nabila, « Pratique du crédit-bail, analyse de la situation algérienne », Université Mouloud MAMMERY, la wilaya de Tizi-Ouzou, 2012.

## **Les Statistiques**

Ministère de l'industrie et des mines, Bulletin d'information statistique de la PME, des années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020.

## **Documents et rapports**

Documents donnés par le groupe régional d'exploitation- BADR de Tizi-Ouzou.

- Une fiche de produit (FINANCEMENT PAR LE CREDIT BAIL).
- Organigramme de la Groupe Régionale d'Exploitation-BADR.
- Organigramme générale de la BADR.
- La structure GRE-BADR.
- Manuel général de procédure du crédit.
- Les conditions générales du prêt.
- Les conditions spécifiques d'éligibilité au soutien sur le Fonds national de développement agricole au titre du développement de l'investissement agricole pour l'acquisition de matériels et d'équipements agricoles fabriqués localement.
- Bilans et le compte de résultat provisionnels.

## **Les cours d'Université UMMTO**

Cours de 3<sup>ème</sup> année Licence, du module évaluation des projets, Mm CHERIFI.

Cours de 3<sup>ème</sup> année Licence du module politique financière, Mme BOUBEKEUR Sali

## **Les Sites Internet**

[www.cadre conceptuel du financement des PME-PMI.dz](http://www.cadreconceptueldufinancementdesPME-PMI.dz)

[www.cnc-PME.org/modules/content/intex](http://www.cnc-PME.org/modules/content/intex)

[www.cgci.dz](http://www.cgci.dz).

## Liste des tableaux

<b>Numéro</b>	<b>Liste des tableaux</b>	<b>Page</b>
<b>1</b>	Les catégories des PME en Algérie	<b>7</b>
<b>2</b>	Les PME annuels de 2015 jusqu'à 2019	<b>12</b>
<b>3</b>	Mouvements annuels des PME par tranche d'effectifs entre 2015 et 2019	<b>14</b>
<b>4</b>	Evolution des emplois déclarés par secteur de PME	<b>16</b>
<b>5</b>	Les échanges extérieurs pour 2018 et 2019 en million de DA	<b>17</b>
<b>6</b>	Comparaison de crédit-bail dans la BADR et crédit-bail dans une société spécialisé	<b>62</b>
<b>7</b>	Avant de demander un crédit-bail il faut savoir les informations suivantes	<b>76</b>
<b>8</b>	Calcule les ratios d'équilibres financiers	<b>86</b>
<b>9</b>	Calcul les ratios de structure	<b>88</b>
<b>10</b>	Calcule des ratios d'activité	<b>89</b>
<b>11</b>	Calcule des ratios de rentabilité	<b>90</b>
<b>12</b>	Calcule de la capacité d'autofinancement	<b>91</b>
<b>13</b>	Calcule de la variation du BFR	<b>91</b>
<b>14</b>	Calcule des flux nets de trésorerie	<b>92</b>

## Liste Des Graphes

Numéro	Liste Graphes	Page
1	Evolution de la population de PME à la fin de 1 <sup>er</sup> semestre de 2019	13
2	Evolution des catégories des PME (2015 - 1er semestre 2019)	15
3	Evolution des emplois déclarés par types de PME de 2015-1 <sup>er</sup> semestre de 2019	16
4	L'importance de l'autofinancement dans le financement des PME	28
5	Evolution du nombre de crédit bailleurs en Algérie	56
6	Les parts de marché leasing en Algérie	58

## Liste des Figures

Numéro	Liste des figures	Page
1	L'approche multicritère de définition de la PME	10
2	les intervenants dans l'opération de leasing	47
3	L'organigramme général de la BADR	69
4	La structure de la BADR	70
5	Organigramme de Groupe Régional d'Exploitation	72

# TABLE DES MATIÈRES

**Remerciement**

**Dédicaces**

**Liste des abréviations**

**Introduction générale.....1**

## **Chapitre 1 : le financement de PME en Algérie**

### **Section 1 : aperçu historique et les notions de base sur des PME en Algérie.**

Introduction de chapitre 1.....5

1- Définition des PME (en Algérie).....6

1-1- L'approche quantitative.....7

1-2- L'approche qualitative.....8

1-3- L'approche mixte.....9

2- Historique de la PME en Algérie.....10

3- Les caractéristiques des PME.....13

3-1- Les caractéristiques organisationnelles.....13

3-2- Les caractéristiques traditionnelles et de petites dimensions.....14

4- Le rôle des PME dans le développement de l'économie Algérienne.....15

4-1- La création d'emploi.....15

4-2- La création de la valeur ajoutée.....16

4-3- La contribution au développement des exportations.....17

5- Les avantages et les inconvénients du développement des PME.....18

5-1- Les avantages.....18

5-2- Les inconvénients.....19

### **Section 2 : le développement des PME en Algérie.....19**

1- Processus de développement clés du succès de la PME.....19

1-1- Les facteurs relevant de la société.....20

1-2- Les facteurs relevant de chef d'entreprise.....20

2-	Les différents organismes d'aide à la création et au développement des PME.....	20
2-1-	L'Agence Nationale de Développement des Investissements.....	20
2-2-	La Caisse Nationale d'Assurance Chômage.....	20
2-3-	L'Agence Nationale de Gestion du Microcrédit.....	21
2-4-	Le Fonds Nationale d'Investissements.....	21
2-5-	Caisse de Garantie des Crédits d'Investissements.....	21
3-	Les contraintes de développement des PME en Algérie.....	21
3-1-	Les contraintes liées aux financements.....	21
3-1-	Les contraintes découlant des activités informelles dites souterraines.....	22
3-2-	Les contraintes relatives au marché de travail.....	22
3-3-	Les contraintes d'ordre administratif et judiciaire.....	22
3-4-	Les contraintes d'information.....	23
<b>Section 3 : les modes de financement utilisé par les PME en Algérie.....</b>		<b>24</b>
1-	Financement et besoins de financement des PME en Algérie.....	24
1-1-	Le financement des PME en Algérie.....	24
1-1-1-	Définition.....	24
1-1-2-	Le rôle de financement pour les PME.....	24
1-2-	Les besoins de financement des PME en Algérie.....	24
1-2-1-	Les besoins de financements liés à l'investissement.....	24
1-2-2-	Les besoins de financements liés à l'exploitation.....	26
2-	Les sources de financement .....	26
2-1-	Les sources de financement interne.....	27
2-1-1-	L'autofinancement.....	27
2-1-1-1-	les avantages et les inconvénients de l'autofinancement.....	28
2-1-1-2-	la cession des éléments d'actif.....	29
2-1-1-3-	les prélèvements sur le fonds de roulement.....	29
2-1-1-4-	le recours aux associés.....	29
2-2-	Les sources de financement externe.....	29
2-2-1-	Les emprunts.....	30
2-2-1-1-	les crédits à court terme.....	30

2-2-1-2- les crédits à moyen et à long terme.....	31
<b>2-2-2- Le financement par le crédit bancaire .....</b>	<b>31</b>
<b>2-2-2-1- Les avantages et les inconvénients de l'emprunt bancaire.....</b>	<b>33</b>
<b>2-2-3- Le marché des capitaux.....</b>	<b>33</b>
<b>2-2-3-1- Les avantages et les inconvénients d'émission d'action.....</b>	<b>34</b>
<b>2-2-3-2- Les avantages et les inconvénients d'émission d'obligation.....</b>	<b>35</b>
<b>2-3- L'ouverture de capital.....</b>	<b>35</b>
2-3-1- les avantages de l'ouverture de capital.....	35
<b>2-3-2- Les inconvénients de l'ouverture de capital.....</b>	<b>35</b>
<b>2-3-3- Le capital d'investissement.....</b>	<b>36</b>
<b>2-3-3-1- Les typologies de capital d'investissement.....</b>	<b>36</b>
<b>2-3-3-2- Les avantages de capital d'investissement.....</b>	<b>37</b>
 <b>Conclusion de chapitre 1.....</b>	 <b>38</b>
 <b>Chapitre 2 : leasing comme un nouveau moyen de financement en Algérie</b>	
 <b>Introduction de chapitre 2.....</b>	 <b>39</b>
 <b>Section 1 : origine et notions de base de leasing en Algérie.....</b>	 <b>40</b>
<b>1- Définition de leasing.....</b>	<b>40</b>
<b>2- Origine de leasing.....</b>	<b>41</b>
<b>3- Le cadre juridique et comptable de leasing en Algérie.....</b>	<b>42</b>
3-1- le cadre juridique et fiscal de leasing.....	42
3-2- le cadre comptable de leasing.....	43
<b>4- Mécanisme de fonctionnement de crédit-bail.....</b>	<b>45</b>
4-1- la demande de financement et l'achat du bien par l'établissement du crédit-bail.....	46
4-1-1- location du bien à l'utilisateur.....	46
4-1-2- Dénouement de l'opération.....	47

<b>Section 2 : typologies et les caractéristiques de leasing.....</b>	<b>48</b>
1- Les typologies de crédit-bail.....	48
1-1- Le crédit mobilier.....	48
1-2- Le crédit immobilier.....	48
1-3- Le crédit-bail adossé.....	48
1-4- Lease-back.....	48
2- Les caractéristiques d'une opération de crédit-bail.....	49
2-1- Le choix de matériel.....	49
2-2- Le bon de commande.....	49
2-3- La réception de matériel.....	49
3- Les obligations du locataire et du bailleur.....	50
3-1- Les obligations du locataire.....	50
3-2- Les obligations du bailleur .....	51
4- Les avantages d'une opération de crédit-bail.....	51
4-1 Pour le crédit-preneur.....	51
4-2 Pour le crédit-bailleur .....	52
5- Les inconvénients d'une opération de crédit-bail .....	52
5-1 Pour le locataire .....	52
5-2 Pour le bailleur .....	53
6- Les garanties d'une opération de crédit-bail .....	52
7- Les obstacles qui freinent le développement de leasing en Algérie .....	54
7-1 Les obstacles juridiques .....	54
7-2 Les obstacles fiscaux .....	54
7-3 Les obstacles règlementaires .....	54
7-4 Les obstacles pratiques .....	55
<b>Section 3 : le rôle de leasing dans le financement des PME .....</b>	<b>55</b>
1- L'offre de leasing en Algérie .....	55
1-1- Société spécialisées en leasing .....	55
1-1-1 Société Algérienne de Leasing Mobiliers.....	55
1-1-2 Société Nationale de Leasing .....	55
1-1-3 L'Arab Leasing Coporation .....	56
1-1-4 Maghreb Leasing Algérie .....	56

<b>1-2</b>	Les établissements financiers .....	57
<b>1-2-1</b>	Baraka-Banque .....	57
<b>1-2-2</b>	BNP Paribas Group .....	57
<b>1-2-3</b>	Société Générale Algérie .....	57
<b>1-2-4</b>	La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural .....	57
<b>2-</b>	La demande du financement .....	58
2-1	Les PME/PMI .....	58
2-2	Les professions libérales .....	59
2-3	Les grandes entreprises .....	59
<b>3-</b>	Les étapes de croissance de leasing .....	59
<b>4-</b>	Le rôle du crédit-bail dans le financement des PME .....	60
<b>5-</b>	Les objectifs de leasing en Algérie .....	60
<b>6-</b>	La comparaison entre deux formes de leasing .....	61
<b>Conclusion de chapitre 2.....</b>		<b>64</b>

## **Chapitre 3 : le financement des PME par leasing cas de la BADR**

<b>Introduction de chapitre 3.....</b>		<b>65</b>
<b>Section 1 : historique de la BADR.....</b>		<b>66</b>
1-	Présentation de la BADR.....	65
2-	L'historique de la BADR .....	67
<b>Section 2 : la structure et les missions de la BADR.....</b>		<b>68</b>
1-	L'organisation de la BADR .....	68
2-	Les missions de la BADR .....	70
3-	Les objectifs de la BADR.....	71
4-	Les services offerts par la BADR.....	71
5-	Organigramme de Group Régional d'Exploitation.....	72
5-1	Le rôle de group régional d'exploitation .....	72
5-2	Les crédits offerts par le groupe régional d'exploitation .....	73
5-2-1	Le crédit d'exploitation .....	73
5-2-2	Le crédit d'investissement.....	74
6-	Les garanties de la BADR.....	75

6-1 les garanties personnelles .....	75
6-2 Les garanties réelles.....	75
<b>Section 3 : étude d'un cas au niveau de la BADR n°015.....</b>	<b>76</b>
1- Définition de leasing par la BADR.....	76
2- Traitement de dossier de leasing.....	77
3- Les taux de soutien présentés par la BADR.....	79
4- Présentation du client .....	80
4-1 Les moyens de client existant .....	80
4-2 Situation fiscal et parafiscal .....	81
4-3 Objet de la demande .....	82
4-4 Présentation de fournisseur .....	82
4-5 Coût de projet d'investissement .....	82
4-6 L'analyse de la situation financière.....	83
4-6-1 Tableau d'amortissement .....	83
4-6-2 Bilan actif provisionnel.....	84
4-6-3 Bilan passif provisionnel .....	85
4-6-4 L'analyse de l'équilibre Financier .....	86
4-6-5 Tableau de compte résultat prévisionnel .....	87
4-6-6 L'analyse par ratios.....	88
5- Les forces et les faiblesses de leasing à la BADR .....	94
<b>Conclusion du chapitre 3.....</b>	<b>95</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>96</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Liste des tableaux</b>	
<b>Les annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	
<b>Résumé</b>	

A decorative border of purple and orange butterflies surrounds the page. The butterflies are arranged in a rectangular frame, with a single row of 15 butterflies along the top and bottom edges, and vertical columns of 15 butterflies along the left and right edges. The word "ANNEXES" is centered in the middle of the page.

# ANNEXES

## Résumé

Ce mémoire est une réflexion sur la place des PME dans l'économie Algérien, tel que son impact sur le développement du pays, et sur la création d'emploi et l'élimination du chômage.

Le crédit-bail, prend pour le cadre d'étude comme un moyen de financement qui s'ajoute aux principaux besoins actuels des PME

Après avoir conclu notre étude dans la banque, on peut dire que le leasing permet aux entreprises d'acquérir différents types de mobilier et d'immobilier sans épuisement de leur fonds propre ni saturation de leurs capacités d'endettement.

### Mots clés :

Algérie, Petite et Moyenne Entreprise, financement, développement, leasing, Banque d'Agriculture et Développement Rural.

### تلخيص:

هذه المذكرة هي انعكاس لمكانة الشركات الصغيرة والمتوسطة في الاقتصاد الجزائري، مثل تأشيرها على تنمية البلاد و على خلق فرص العمل والقضاء على البطالة.

التأجير يأخذ إطار الدراسة كوسيلة للتمويل الذي يضيف إلى الاحتياجات الحالية الرئيسية للشركات الصغيرة والمتوسطة.

بعد الانتهاء من دراسة حالة في البنك، يمكننا القول إن التأجير يسمح للشركات الحصول على أنواع مختلفة من الأثاث والعقارات بدون استنزاف أموالها الخاصة ولا تشبع طاقات ديونها.

### كلمات مفتاحية:

الجزائر، شركة صغيرة ومتوسطة، التمويل، تنمية، التأجير، بنك فلاح، تنمية ريفية.